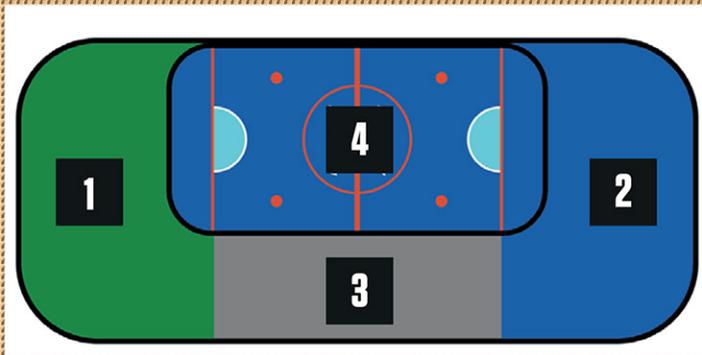


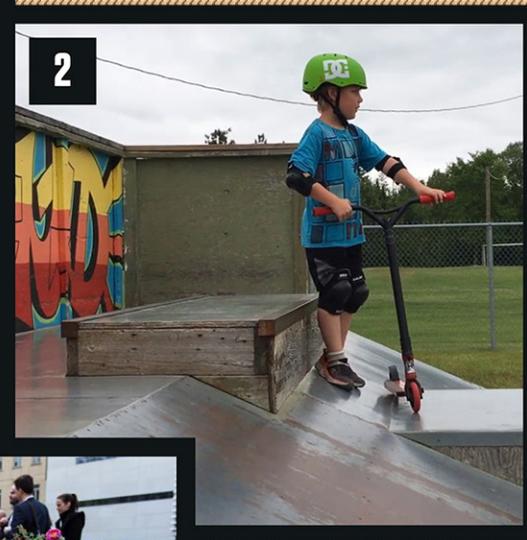
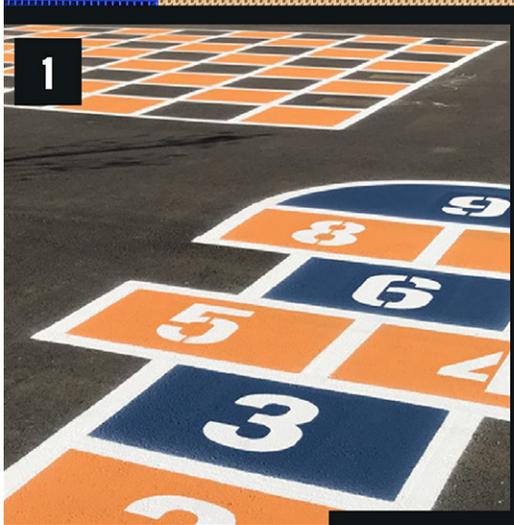


PARC SPORTIF/ESPACE RASSEMBLEUR



**Place Garant
verra le jour
sur le site
des loisirs** p. 4

**1^{re} phase de l'aménagement estival
de la patinoire** p. 5



La
Municipalité dit
OUI
à un projet
rassembleur p. 5

534, chemin St-François Ouest
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec) G0R 3A0

Tél. et fax: **418-259-2177**
echosf@videotron.ca
www.echosf.org

VEUILLEZ NOTER

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est le **26 mars 2021**.

ADMINISTRATEURS

Jean-Yves Gosselin	Président	259-2471
Louis-Marie Garant	Trésorier	259-2200
Raynald Laflamme	Secrétaire	717-2659

Directeurs

Herman Pelletier
Léon Jalbert
Jacques Lacroix

PUBLICITÉ

Raynald Laflamme

PETITES ANNONCES

Jean-Yves Gosselin

MAQUETTE ET MISE EN PAGE

Raynald Laflamme, Pierre Cauffopé

MONTAGE PREMIÈRE PAGE

Raynald Laflamme

TRAITEMENT DE L'INFORMATION TEXTUELLE

Raynald Laflamme

PHOTOGRAPHE

Jean Dominique Rousseau

ABONNEMENT

Raynald Laflamme

RECRUTEMENT ET MEMBERSHIP

Jean-Yves Gosselin

IMPRESSION

Impressions Credo

*L'Écho de Saint-François est soutenu par
le ministère de la Culture et des Communications
Culture
et Communications*

Québec 

Journal réalisé
StF bénévolement
communautaire

Les lettres et les articles doivent être dûment signés par leurs auteurs.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

TARIFS PUBLICITAIRES

	Coût mensuel	Coût annuel
Carte affaires	47,00\$	250,00\$
Quart page	57,00\$	369,00\$
Demi-page	99,00\$	619,00\$
Page	119,00\$	1 103,00\$
Couvert C4 couleurs	153,00\$	1 224,00\$
Demi-Bandeau 1 ^{re} couleurs	102,00\$	663,00\$
Bandeau 1 ^{re} couleurs	153,00\$	1 224,00\$

Petite annonce 4,00\$

ABONNEMENT

Extérieur	4,00\$	35,00\$
USA	5,00\$	45,00\$

Les taxes TPS-TVQ sont applicables

Tarifs valide pour les annonceurs locaux. Pour les annonceurs provinciaux, merci de communiquer avec Marie-Ève Presseau à CPS Média: mpresseau@cpsmedia.ca

Distribué gratuitement à toutes les adresses de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (G0R 3A0).

Tirage: **735 copies, 11 numéros/an**

NOS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS

Ambulance et Feu	911
Municipalité.....	418-259-7228

AMECQ
ASSOCIATION DES MÉDIAS ÉCRITS
COMMUNAUTAIRES DU QUÉBEC



Une communauté en action maintenant sur le Web www.echosf.org

SOMMAIRE

Place Garant verra le jour sur le site des loisirs.....	4
Première phase de l'aménagement estival de la patinoire.....	5
La Municipalité dit OUI.....	5
Le Carême, un temps de joie!.....	6
La Maison La Frontière remercie.....	6
Conflit au sein l'Église paroissiale.....	7
Le conseil de Fabrique assume son leadership.....	7
Retard de mise en œuvre.....	8
Récupération et valorisation d'appareils ménagers et de climatisation.....	8
Mot du maire.....	9
La Municipalité précise la définition de tâche du poste de Technicien en loisirs.....	9
Sont retournés vers le Père.....	10
Que réserve 2021 aux médias?.....	12
Un programme attendu pour la restauration de ses édifices patrimoniaux.....	13
Mise en place d'un parc riverain: le comité des loisirs poursuit sa réflexion.....	15
Critique littéraire : <i>Après la résignation</i> : un excellent divertissement.....	16
La faune à Saint-François: Lours noir, peu présent dans nos forêts et par chance.....	17
Le projet ADO-RE: un service d'intervention auprès des proches aidants.....	18
Agriculture: Deux diplômés honorés par la Fondation Audrey-Lehoux.....	19
La Francolière: Les Mentions de la 1 ^{re} étape.....	22-23
La Francolière: Entrevue avec Sonia Blais.....	23
La Francolière: 2 semaines spéciales.....	23
La Francolière: Entrevue avec Vicky Leblanc.....	24
La Francolière: Journalistes du mois: Lui, Edouard; Elle, Marguerite.....	24
La Francolière: Entrevue avec Madame Rosalie Morin.....	24
Une première sous le thème Sculptons en cœur.....	25
Info-Loisirs.....	26-30
Au fil des jours.....	31
Membres 2020-2021.....	33
L'Écho municipal.....	10 pages

Avis aux collaborateurs de L'Écho de Saint-François

NDLR: En raison d'erreurs d'interprétation pouvant survenir dans le traitement de l'information soumise par les collaborateurs au journal, les textes devront désormais être identifiés au nom de l'auteur et de l'organisme que le collaborateur représente. Ces textes devront être soumis au journal, soit par courriel, par courrier ou en les déposant dans la boîte de l'Écho à l'entrée de la Maison de la paroisse en respectant les dates de tombées. Aucun texte ne sera pris par téléphone à partir de maintenant.

Merci de participer à une information de qualité.



VOTRE EMPLOI on y travaille ensemble

- Recherche d'emploi
- Orientation de carrière
- Coaching de carrière
- Service de placement

C.a.R.e.
Centre d'aide et de recherche d'emploi
MONTMAGNY - LISLET

418 248-9559
1 877 337-9559
lecare.ca  

Montmagny | Saint-Fabien-de-Panet
Saint-Pamphile | Saint-Jean-Port-Joli

BMR

Avantis

Coopérative

Pour tous vos travaux de rénovation
QUINCAILLERIE - MATÉRIAUX - PEINTURE

www.avantis.coop

Place Garant verra le jour sur le site des loisirs

La patinoire, la surface synthétique de dek hockey et les autres aménagements à voir le jour pour en faire un site rassembleur portera désormais le nom de Place Garant à la faveur d'un don de 20 000\$ que le manufacturier a consentie à offrir aux jeunes familles de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

✍ par Raynald Laflamme

Avec l'arraché d'une soumission de 40 000\$ en poche obtenue auprès de Permafibre de Laval, Jonathan Gendron, l'initiateur du projet d'une surface synthétique de dek hockey, s'est présenté chez son ancien employeur, Garant GP, avec l'idée d'obtenir un financement privé à la hauteur de 50% des coûts. Le projet bien ficelé a été si bien accueilli dès la première présentation au président, Jean Gaudreault, que le financement demandé a été obtenu sur le champ.

«Un gros merci au président et à Garant pour ce projet rassembleur», a tenu à témoigner Jonathan Gendron.

En contrepartie, une affiche permanente au-dessus du tableau indicateur revendiquera le site : Place Garant.

Garant GP a toujours mis un point d'honneur à ap-

puyer le sport jeunesse amateur en commanditant le Club sportif Lavironde de l'école secondaire Louis-Jacques-Casault. Il tombait sous le sens d'appuyer ce projet rassembleur au profit de la jeunesse de Saint-François.

Pour son projet de surface synthétique, Jonathan Gendron avait en main 5 soumissions. Après négocia-

tion, le contrat a été octroyé à Permafibre. La première installation, ce printemps, sera assumée par l'entreprise de Laval en collaboration avec une équipe de bénévoles, des joueurs de dek hockey de la municipalité. L'idée est que ceux-ci puissent se faire la main, car ils auront à démonter la surface en octobre et la remonter à chaque printemps pour les années suivantes. ⦿



ON EMBAUCHE!

Postulez pour vous joindre à notre équipe dynamique dans un contexte sécuritaire!



rh@garant.com



418-259-3225



À nos bureaux du
Lundi au Vendredi

www.garant.com



On vous facilite la tâche™

Un projet rassembleur, un lieu familial à développer

L'aménagement de la patinoire avec bande permanente et éclairage adapté, il y a dix ans, c'était son projet. Jonathan Gendron était alors conseiller municipal au côté de son ami et patron, Frédéric Jean, à l'époque chez Emballages LM. Aujourd'hui, c'est à titre de citoyen engagé qu'il a concocté un projet rassembleur pour faire de la surface de la patinoire inoccupé l'été une aire familiale, un lieu d'amusement.

✍ par Raynald Laflamme

Une première phase sera réalisée dès printemps. La patinoire recevra une surface synthétique de dek hockey d'une grandeur de 50 x 100 dotée de bandes amovibles et d'un filet de rétention afin de garder la balle sur l'aire de jeu. Cet équipement sportif sera désinstallé chaque automne par des bénévoles afin de permettre le temps venu de redonner à la patinoire sa vocation hivernale de surface glacée.

Le projet ne nécessite aucun autre investissement que l'achat de la surface synthétique et l'installation d'un affichage permanent au dessus de l'actuel tableau indicateur (voire autre texte). L'éclairage est adapté et le fond de terrain sous le bitume avait été travaillé pour recevoir la grande patinoire.

La nouvelle surface de dek hockey aura pour conséquence de redonner sa vocation au terrain de tennis. Depuis quelques années, trois soirs sur semaine, la surface était occupée par près de 80 joueurs de 6 à 42 ans, divisés en trois groupes distincts. Le dek hockey est un sport à 3 contre 3 qui connaît une fulgurante ascension au Québec. À Saint-Charles de Bellechasse, une surface de dek hockey intérieure verra le jour dans des

locaux laissés vacants à la suite de la fermeture de l'usine Meubles Idéal.

«Je vois très bien les jeunes de Saint-François pratiquer localement le dek hockey, puis joindre une ligue régionale pour y disputer des matchs à Saint-Charles.»



La Municipalité dit

En raison **OUI** d'un projet bien ficelé qui laisse entrevoir un futur prometteur, la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud injectera 20 000\$ pour la réalisation du projet de hockey sur surface synthétique sur la surface même de la grande patinoire.

✍ par Raynald Laflamme

Si les phases de déploiement du projet pour en faire un lieu de rassemblement familial ont plu aux membres du conseil municipal, un financement privé de 20 000\$ a fondé leur décision.

Il y aura bien une surface de dek hockey cet été à l'arrière du centre des loisirs. Une décision qui devrait plaire à près de 80 joueurs avides de ce sport qu'ils pratiquent depuis plusieurs années sur la surface du terrain de tennis. ☉

Il se rappelle très bien que du temps de Mario Marcoux qui pilotait les loisirs, les jeunes qui fréquentaient le lieu étaient enrôlé dans le sport. Il est d'avis qu'il faut donner à la nouvelle génération le goût de jouer à nouveau et de se dépasser.»

Penser plus loin

«L'hiver c'est parfait! Mais l'été, c'est un gros carré d'asphalte qui n'a rien dessus», lance Jonathan Gendron, alors qu'il accordait une entrevue à L'Écho, le mercredi 17 février.

Il voit dans cette première phase non pas l'aboutissement d'un projet mais le début d'une idée plus globale pour faire de cette surface inoccupée une aire de rassemblement.

L'été, il y a le terrain de balle, le terrain de soccer. Mais pour les enfants qui accompagnent leurs parents, le site n'a rien à leur offrir.

Il voit très bien l'aménagement sur la grande patinoire d'autres équipements pour amuser les enfants et d'une estrade en aluminium pour regarder les matchs de dek hockey.

Et qu'advient-il de l'aménagement d'une tente lors de La Foire au village?

«Je vois mal priver les jeunes tout l'été pour l'occupation du site une seule fin de semaine.»

Comme les équipements seront amovibles, ceux-ci pourront être retirés au bon vouloir de l'organisation. Et la surface de dek hockey? «Elle pourra recevoir les bars où même l'estrade du band invité.» Des enjeux auxquels Jonathan Gendron a réfléchi avant d'aller cogner à la porte du conseil municipal pour le financement. ☉

Le Carême, un temps de joie!



Le Carême est un temps de joie pour se recentrer dans l'amour de Dieu. Quel bonheur et quel émerveillement de revivre, chaque année, le beau chemin qui nous mène, durant toute cette période, jusqu'à la fête de Pâques, éblouissante manifestation de l'amour infini de Jésus pour chacun d'entre nous.

Un beau jeûne que nous devrions tous faire: jeûner de paroles méchantes:

En ce temps de Carême, n'oublie pas de jeûner!
Arrête de juger les autres,
Découvre le Christ qui vit en eux!
Interdis-toi les paroles blessantes,
Remplis-toi des mots qui guérissent!
Ôte le mécontentement de ton cœur,
Remplis-toi de gratitude!
Fais le jeûne des colères,
Remplis-toi de patience!
Oublie le pessimisme,
Remplis-toi de l'espérance en Jésus!
Fais le jeûne des soucis,
Remplis-toi de confiance en Dieu!
Arrête de te plaindre,
Goûte plutôt à la merveille de la vie!
Fais le jeûne de rancune,
Et remplis-toi de pardon!
Ne te donne pas trop d'importance,
Regarde les autres, vois la beauté qui est en eux!
Jeûne ainsi... Ton jeûne sera agréable à Dieu! ☺

Source : Fabienne Blais, agente de pastorale

La Maison La Frontière remercie

L'année 2020 n'a pas été singulière, mais elle s'est assurément terminée sur une note un peu plus positive pour les familles démunies de la région grâce à la générosité de nombreux donateurs, notamment de la Fromagerie de l'Isle qui a offert 180 meules de son fameux fromage Curé Quartier pour garnir les paniers de Noël, un précieux d'une valeur de 11 700 \$.

À Montmagny, on se rappellera que c'est le 19 décembre dernier que le Comité de la famille et des aînés a procédé à la distribution des paniers de Noël à ses citoyens dans le besoin, mais que la même opération a aussi été effectuée par neuf autres comités répartis dans les MRC de Montmagny et de L'Islet grâce à l'appui logistique de la CDC ICI Montmagny-L'Islet.

«Lorsque le directeur du magasin Coop IGA extra de Montmagny, M. Francis Rouleau, a informé le Comité de la famille et des aînés magnymontois que la fromagerie gruoise était prête à offrir 180 meules de fromage, l'idée a fait son chemin... C'est ainsi que la Maison La Frontière a proposé ses services pour couper en quatre ces meules afin que les 700 paniers de Noël distribués en Montmagny-L'Islet en contiennent un morceau. Je tiens à remercier chaleureusement les bénévoles ayant effectué la coupe, l'emballage et l'entreposage des fromages dans le respect des normes en vigueur. Je remercie également la direction de la Fromagerie de l'Isle de cette généreuse contribution», de souligner la directrice générale de la Maison La Frontière, Mme Paule Giasson.

Mentionnons que pour souligner ce bel élan de générosité, la Maison La Frontière et ses partenaires ont bénéficié du soutien de la Société de développement économique de Montmagny. ☺

Source: Émilie Laurendeau | Communications Montmagny

Encan
En ligne
et/ou sur place

Boulet
Encans Boulet inc.

Tél.: 418-241-6459
www.encansboulet.com

Le conseil de Fabrique assume son leadership

La pomme de discorde étalée au grand jour entre deux membres influents de l'Église paroissiale Saint-François-de-Sales a obligé le conseil de Fabrique et son président à sortir publiquement pour prendre le tort de ne pas avoir expliqué aux paroissiens la décision de ne pas tenir de messe de minuit et pour demander à l'une des protagonistes des excuses publiques pour avoir fait porter le chapeau de cette décision à Madame Nicole Gendron.

✍ par Raynald Laflamme

Le président, Jean-Pierre Laflamme, s'est déplacé expressément au journal le samedi 13 février pour faire le point sur cette histoire de régie interne qu'une benévole a rendu publique lors d'une conversation avec le journaliste de L'Écho. S'il comprend que le journaliste n'a fait que son travail en publiant les propos obtenus librement auprès de l'agente de pastorale, Fabienne Blais, sur ce qui s'apparente à l'exercice de petits pouvoirs au sein de l'Église paroissiale, il s'est montré toutefois ferme sur la réparation publique pour le préjudice à l'endroit de Madame Gendron.

«Je demande à Madame Fabienne Blais de s'excuser publiquement auprès de Madame Nicole Gendron, puisque la décision de ne pas tenir de messe de minuit ne relevait pas d'elle, mais bien du conseil de Fabrique.»

Ça c'est pour la réparation. Pour le reste, Jean-Pierre Laflamme a bien pris la mesure des conflits internes qui sont bien présents à l'Église.

«Quand chacun fait ses affaires, il n'y en a pas de problème», dit-il en enchaînant sur les correctifs à apporter. Le conseil de Fabrique s'attèlera à éclaircir les tâches

de chacun au sein de l'Église afin qu'il n'y ait pas d'empiètement sur les responsabilités de tout un chacun.

«Ce n'est pas parce que quelqu'un a des responsabilités au sein de l'Église qu'il a un pouvoir décisionnel sur l'ensemble», lance comme message le président.

Jean-Pierre Laflamme confirme qu'une rencontre avec l'abbé Michel Talbot, le conseil de Fabrique et les personnes concernées par la discorde aura bien lieu.

«Ça sera sûrement que lorsque la région repassera en zone Orange», a-il précisé.

Retour sur l'absence de messe de minuit

«Le conseil de Fabrique a décidé de ne pas tenir de messe de minuit pour ne pas à avoir de choix déchirant sur qui devait y assister ou pas en raison de la limitation à 25 personnes ordonnée par la Santé publique. On avait pensé à vendre des cartes, mais encore là! À qui? Ça aurait créé plus de discordes qu'actuellement», croit Jean-Pierre Laflamme.

Si la région devait revenir en zone Orange, le président du conseil de Fabrique est d'avis que l'église doit ouvrir à nouveau ses portes aux célébrations dominicales. Même limitées à 25 personnes, ces célébrations «doivent être tenues, parce que si on arrête trop longtemps, j'ai peur que certains paroissiens ne reviennent pas.»

En zone Rouge, avec une limitation à 10 personnes, le conseil de Fabrique juge qu'il est improductif de tenir des messes le dimanche «pour tout le travail que ça occasionne pour les bénévoles». ☺

HORAIRE TEMPORAIRE POUR LA CRISE DU COVID 19

SUIVEZ-NOUS 

RESTAURANT

418.259.7704

EMPORTER SEULEMENT

11 h à 14 h et 16 h à 19 h 30



DÉPANNEUR

418.259.7515



OUVERT

Lundi au vendredi 6 h à 20 h

Samedi et dimanche 7 h à 20 h

Les produits en dépanneur ne peuvent être vendus après 19 h 30

- ✓ Résidentiel
- ✓ Commercial
- ✓ Industriel

R. B. Q. 8110-0398-16



418 259-7440
télé. 418 259-7477

André Blais, entrepreneur général
300, boul. Blais Ouest • Berthier-sur-Mer

Retard de mise en œuvre

Récupération et valorisation d'appareils ménagers et de climatisation

Afin de réduire concrètement et significativement les émissions de gaz à effet de serre (GES), le gouvernement du Québec a annoncé le 4 novembre 2019, un nouveau règlement permettant d'accélérer la récupération et la valorisation des gros électroménagers qui ont atteint la fin de leur vie utile. La mise en œuvre d'un programme de récupération et de valorisation des gros appareils ménagers devait prendre effet le 5 décembre 2020.

Les producteurs ont informé RECYC-QUÉBEC et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) qu'ils ne pouvaient pas respecter, tel que prévu au règlement, la date limite du 5 décembre 2020 pour la mise en œuvre de leur programme. À cet égard, le gouvernement les a avisé que les retards de mise en œuvre seraient tolérés jusqu'au 1er avril 2021.

Afin de continuer à soutenir le recyclage des appareils contenant le plus de gaz à effet de serre, RECYC-QUEBEC entend prolonger les ententes actuelles découlant du Programme de récupération et de valorisation des réfrigérateurs et congélateurs domestiques (PRVRC) jusqu'au 31 mars 2021.

Une invitation aux municipalités

RECYC-QUÉBEC invite également les municipalités à prolonger leurs contrats de service pour la récupération et la valorisation des appareils ménagers et de climatisation jusqu'au 31 mars 2021 inclusivement afin d'éviter des interruptions de service pour les citoyens. Lors de la mise en œuvre des programmes par les producteurs, les organisations municipales intéressées pourraient devenir des partenaires du réseau de récupération en agissant comme points de dépôt.

Source : Recyc-Québec



Recyclage de voiture



GARAGE
SAMSON

418 248-1422
ggsamson@globetrotter.net



873, Rang Nord
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
(Québec) G0R 4B0

POUR VOS BESOINS EN ASSURANCE

ON EST
LÀ.

PROMUTUEL
ASSURANCE 🏠 🚗

1 888 265-7940
promutuelassurance.ca

JRM
Jacques & Raynald Morin Inc

230, 6^e avenue
Montmagny (Québec) G5V 3Y7
Tél.: 418-248-0937 Fax: 418-248-8806
info@jrmorin.com

- Pavage • Excavation
- Location de machinerie lourde
- Travaux en génie civile
- Résidentiel et commercial



Mot du maire



Chers citoyens, citoyennes,
Le printemps est à nos portes!

La municipalité a accueilli un sculpteur de renommé le weekend dernier. Un gala de sculptures sur neige organisé par le comité des loisirs a eu lieu près de l'église et chez les citoyens participants. De très belles œuvres en ont découlées de cette activité. Merci aux participants d'avoir voulu embellir notre hiver!

Le poste de technicien en loisirs est comblé. Il s'agit de Félix Bélanger-Cloutier, il doit être en poste pour le début mars. Félix est très motivé et nous avons bien hâte de travailler avec lui! Bienvenue à Saint-François!

Les soumissions pour le projet d'ascenseur ont été déposées. Les offres reçues de certaines firmes de professionnels sont beaucoup plus élevées que les montants soumis par l'architecte au projet. Le conseil est à trouver des solutions pour réduire les coûts sans pour autant réduire la qualité et la sécurité de ces installations. Nous croyons fermement que cet ajout de cet ajout à notre maison de la paroisse

Le conseil ne ménage aucun effort concernant le projet CPE (Centre de la petite enfance). À l'heure actuelle, un dossier est monté à ce sujet et a été transmis à notre député et ministre, madame Marie Ève Proulx. Nous sommes sûr d'y trouver une oreille attentive à notre projet et qu'elle saura convaincre ses collègues de l'Assemblée Nationale du bien-fondé d'un tel projet porteur à Saint-François.

Je vous souhaite un bon mois de mars!

Frédéric Jean, maire

Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

Avis aux lecteurs — Le journal offre gratuitement cet espace à la disposition de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

Propos émis conjointement et solidairement par la direction générale et le conseil municipal

La Municipalité précise la définition de tâche du poste de Technicien en loisirs et Communication

Q- Selon l'offre d'emploi, le poste de Technicien (ne) en loisirs inclut un champ de compétence en Communication, quels sont les principales tâches reliées à cette fonction et dans quelle proportion (%)?

R- Dans le cadre de ses fonctions, la personne choisie à titre de technicien(ne) en loisirs et communication aura à mettre à profit ses talents en loisirs. Il ou elle devra mettre en place des programmes d'activités et événements spéciaux s'adressant aux citoyens de tous âges de la municipalité, et ce, en complémentarité avec les organismes du milieu. Il ou elle devra également s'occuper du volet communication en utilisant les médias sociaux mis à sa disposition dans le but d'informer, d'animer et de rejoindre la population en général. Les proportions seront ajustées en fonction des besoins.

Q- Tenant compte du site Internet et du compte Facebook de la Municipalité, en quoi cette nouvelle définition de tâche du Technicien(ne) en loisirs et Communications est si différente des tâches réalisées précédemment par les titulaires du poste de Technicien en loisirs?

R- Le volet communication du poste de technicien(ne) en loisirs nécessitera l'utilisation optimale du site internet et Facebook de la Municipalité ainsi que toutes les options virtuelles mis à sa disposition afin de faire face aux divers besoins dans le but de rejoindre l'ensemble de la population actuelle et future de Saint-François.

Q- Depuis l'arrivée en poste de la nouvelle direction générale, le nom Coordonnateur du service des Loisirs a disparu au profit de Technicien en loisirs, au-delà du changement de nom, qu'est-ce qui a fondamentalement été modifié?

R- Depuis l'arrivée de la nouvelle direction générale et avec l'entière collaboration et l'implication du conseil municipal, la Municipalité de Saint-François a pris la décision d'utiliser au maximum les réseaux sociaux, de mettre en place des outils technologiques performants afin de mieux informer sa communauté et par le fait même de mieux rejoindre les contribuables de tous les âges. L'animation virtuelle fait partie des nouvelles tâches demandées pour le poste de technicien(ne) en loisirs et communication. ☺

Sont retournés vers le Père...

Monsieur Jacques Blais, décédé le 9 février 2021 à l'âge de 68 ans à son domicile. Il était le fils de feu monsieur François Blais et de dame Denise Morin. Il demeurait à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. Il laisse dans le deuil, outre sa mère Denise, ses frères et sa sœur : Mario, Réginald (Suzanne), Pascale et Michel, ainsi que ses neveux et nièces, oncles et tantes, cousins, cousines et ami(e)s. En raison des circonstances actuelles, les rituels funéraires se tiendront dans l'intimité avec les membres de sa famille. ☹



Monsieur Gaétan Blais, décédé le 11 février 2021 à l'âge de 68 ans au Centre d'hébergement de Saint-Anselme. Il était le fils de feu monsieur Fernand Blais et de feu dame Annette Blais. Il était natif de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. Il laisse dans le deuil, ses fils : Jean-Sébastien et Michaël Blais, ses frères et sœurs : Nicole (Gaston Garant), Micheline (Bernard Paré), feu Bruno, Pierre, France, Rosaire (Chantal Chouinard), Sylvie (Michel Caron), Bernardin, Angèle (André Fortier), ainsi que ses neveux et nièces, cousins, cousines et de nombreux(ses) ami(e)s. Selon ses volontés, il a été confié à la Maison funéraire Laurent Normand pour crémation. Une cérémonie hommage aura lieu ultérieurement avec les membres de sa famille. ☹



Lucie Lachance
NOTAIRE & CONSEILLÈRE JURIDIQUE

88, chemin des Prairies Ouest
 St-François-de-la-Rivière-du-Sud
 G0R 3A0

Téléphone : 418 259-1300
 Téléc. : 418 259-2101
 Llachance@notarius.net



On est prêt!
 Et vous?

#semelajoie

www.famillelajoie.com

Jardiner. Aménager. Entretien. Apprendre.

Saint-Vallier | 418.884.3124





La Maison Funéraire
Laurent Normand

**MONTMAGNY
 BELLECHASSE
 L'ISLET-SUD**

**Jean Normand, T.D.L.
 Pierre Normand, T.D.L.**

116, avenue Sainte-Julie
 Montmagny (Québec) G5V 2M1
 T 418 248-0545
 Sans frais : 1 888 248-0545
www.laurentnormand.ca

Laurence Hallé, TA
 Déclaration d'impôts et comptabilité

Communiquez avec moi
418-998-1098



TOITURE INNOVATOIT
 UN TOIT DURABLE • UN SERVICE IMPECCABLE



RBQ : 5737-2690-01

FERBLANTIERS COUVREURS
 BARDEAUX D'ASPHALTE ET D'ACIER
 TOIT MÉTALLIQUE
 DÉNEIGEMENT DE TOITURE
 REVÊTEMENT EXTÉRIEUR

 **INNOVATOIT.COM** 

418.554.4352 ☎ 24/7



S'isoler, c'est sérieux.

Pour lutter contre la propagation de la COVID-19,
on doit rester à la maison quand :

- on a des symptômes
- on a passé un test
- le résultat est positif
- on revient de voyage
- on a été en contact avec un cas confirmé

[Québec.ca/isolement](https://quebec.ca/isolement)

☎ 1 877 644-4545

Votre
gouvernement

Québec 

Que réserve 2021 aux médias?

Des modèles d'affaires à surveiller

✍ Extrait d'un texte de Patrick White

Pour 2021, en conclusion, les modèles d'affaires de nos médias se préciseront avec des murs payants pour les abonnés dans certains cas, plus de philanthropie, davantage de contenus spécialisés ou hyperlocaux. Des partenariats sont à prévoir également, ou des fusions/acquisitions.

Il faudra saisir les occasions et cesser d'être réactif.

L'heure est à la mobilisation et à l'utilisation de l'intelligence artificielle pour vraiment focaliser sur la valeur ajoutée en journalisme: les enquêtes, dossiers, grandes entrevues, les analyses de données, le terrain, la vérification des faits et le journalisme de solutions. En 2021, il faut revenir à l'essentiel. 📍

Patrick White est professeur de journalisme à l'École des médias de l'UQAM et responsable du programme de journalisme à l'UQAM. Journaliste depuis 30 ans, il est spécialiste des technologies et politologue.



Jacques Dumont
Conseiller
absent le mardi

6101, rue des Moissons
Lévis (Québec) G6Y 0T2
T 418 833-2133
F 418 833-6658
www.rinfretvw.com
jacques.dumont@rinfretvw.com



JEAN MORIN
jean.morin@ms2contrôle.net
Cell. 418 805-0444

- Contrôle et automatisation
- Électronique et mécanique industrielle et agricole
- Énergie alternative / batterie
- Fabrication de boîtier de contrôle
- Réseaux sans fil et filaire
- Vente et réparation informatique

Sans frais 1 888 312-0444

URGENCE 24H/7JOURS 418 248-0444

Service de
réparation *JP*



Jean Proulx

- ⊕ Location de tracteur
- ⊕ Réparation et soudure de machinerie agricole
- ⊕ Unité mobile
- ⊕ Déneigement

1125, rang Coteau Sud
St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
G0R 4B0
Tél./Fax : 418 248-4186
Cell. : 418 291-1159

**PEINTURE DE COUVERTURE AGRICOLE
BLANCHISSAGE - NETTOYAGE D'ÉTABLE
SABLAGE AU JET DE SABLE**

Luc Blais
Tél. : (418) 259-7483

292, ch. Rivière-du-Sud,
Saint-François, Qué. G0R 3A0



**BIÈRES DE
MICROBRASSERIE**

PLUS DE 50 VARIÉTÉS



Fromages fins



LUNDI AU VENDREDI - 6 h à 19 h 30
SAMEDI ET DIMANCHE - 7 h à 19 h 30

Valide pour la durée
du couvre-feu

⚠
Coronavirus
Covid-19

Mireille, Luc, Chloé et Simon-Pierre pour vous servir

📍 Dépanneur Servi-Express St-François

418-259-1234

335, ch. St-François Ouest, Saint-François

ZONE BONBONS



| Café

SAQ

AGENCE

Propane Rapid Gaz

Un programme attendu pour la restauration de ses édifices patrimoniaux

La Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud pourra se prévaloir d'ici le 31 mars 2022 d'une aide financière pour la restauration de son patrimoine immobilier sous sa propriété, incluant le vieux presbytère qui abrite des logements et la Maison de la paroisse.

✍ par Raynald Laflamme

Grâce à de l'argent supplémentaire (20 M \$) pour la protection du patrimoine immobilier tel que l'annonçait votre journal communautaire dans son édition d'octobre, la député-ministre de Côte-du-Sud, Marie-Eve Proulx, a confirmé le 16 novembre une aide financière de 854 466\$ dans le cadre d'une entente conclue avec le ministère de la Culture et des Communications et les MRC de Montmagny et L'Islet. Cette somme sera consacrée à la connaissance et à la mise en valeur, à la protection et à la transmission du patrimoine immobilier de Côte-du-Sud.

Un exercice de concertation régionale

Dans le cadre de cette entente, la Municipalité devra faire valoir ses besoins en restauration de son patrimoine immobilier auprès de la MRC de Montmagny. Dans un exercice de concertation régionale, c'est à la MRC que revient le rôle de déposer une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme d'aide. Néanmoins, si la MRC ne souhaite pas présenter de demande au nom de la Municipalité, celle-ci pourrait tout de même être admissible au programme.

Un programme en deux volets

Le programme d'aide visant la protection du patrimoine immobilier se décline en deux volets : Le Volet 1 qui concerne les ententes pour la restauration du patri-

moine immobilier et le Volet 2 qui permettra aux instances régionales (MRC) et municipales d'embaucher des agents de développement en patrimoine immobilier.

À ce stade, il n'est pas exclu que la MRC de Montmagny dépose une demande au Volet 2 afin d'embaucher une telle ressource régionale qui aura à outiller le milieu municipal en valorisation et protection du patrimoine immobilier sur son territoire.

Un programme qui participe à la relance économique

L'enveloppe provinciale du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier est de 51,6 M\$. Outre la restauration des bâtiments patrimoniaux de propriété municipale, le programme s'applique aussi à la restauration de bâtiments patrimoniaux de propriété privée.

En priorisant ainsi la sauvegarde de bâtiments patrimoniaux dans les villes et les villages, le gouvernement veut mobiliser l'ensemble des citoyens pour la conservation du patrimoine et participer à l'embellissement du Québec.

«Préserver et valoriser le patrimoine immobilier a non seulement une incidence positive sur le développement culturel et touristique des régions, mais il influe également sur leur économie. Je me réjouis de cette annonce qui sera bénéfique pour les MRC de Montmagny et L'Islet. Cet investissement permettra la création d'emplois tout en assurant la préservation et la mise en valeur du patrimoine de Côte-du-Sud», a expliqué Marie-Eve Proulx, députée-ministre de Côte-du-Sud. 📍

FP

FONTAINE PICARD
cabinet de services financiers

418 248-2404 • info@fontainepicard.ca
fontainepicard.ca

Placements garantis • Fonds distincts // Assurance vie • invalidité • maladies graves // Assurances collectives • Rentes collectives

Autobus L.S.B.C. inc.

10, chemin des Prairies Est
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
(Québec) G0R 3A0
Tél. et fax: 418 259-7140
autobuslsbc@videotron.ca



Weed Man®

ENTRETIEN DE PELOUSES
ESTIMATION GRATUITE

715, boul. Taché Ouest
Montmagny (Québec) G5V 3R8
Tél. : 418 248-7970
Sans frais : 1 800 463-4877



Monyvill enr.

R.B.Q.: 8343-3219-14

Yvon Montminy, propriétaire



Excavation • Terrassement
Service de Pelle & Multi Terrain
Marteau hydraulique
Installations Septiques
Séchoir à bois • Caméra de drain
Compost Certifié

Téléphone: 418 259-2635 Cellulaire: 418 241-8488 yvonmont@globetrotter.net
462, chemin St-François Ouest, St-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec) G0R 3A0

Auto PLACE
MAÎTRE MÉCANICIEN
www.autoplace.ca

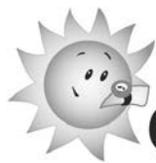
GARAGE CORRIVEAU MARIO TECH

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Freins | <input type="checkbox"/> Silencieux |
| <input type="checkbox"/> Pneus | <input type="checkbox"/> Vidange d'huile |
| <input type="checkbox"/> Suspension | <input type="checkbox"/> Air climatisé |
| <input type="checkbox"/> Mise au point | <input type="checkbox"/> Autre |

2, boul. Taché Ouest
Montmagny Qc G5V 3A1

📞 418-248-3634

MARIO THÉBERGE PROPRIÉTAIRE



GHISLAIN VÉZINA

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN
Industriel - Commercial - Résidentiel



Magasin de matériel électrique

418 234-1360

3, du Bassin Sud, Montmagny • RBQ: 8310-7359-06



Les produits métalliques Roy

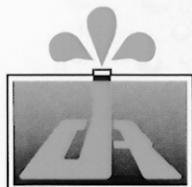
Fabrication de métal sur mesure

52, boul. Morigeau
Saint-François, Montmagny, QC G0R 3A0

TÉL.: 418 259-2711
FAX: 418 259-2931

www.roymetalinc.com
Nous recrutons

FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE



R. B. Q.: 2314-4926-84

Forage J. & R. Cloutier inc.

- FORAGE DE PUIITS ARTÉSIENS
- HYDRO-FRACTURATION
- VENTE ET INSTALLATION DE POMPES

676, ch. St-François Ouest, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Qc) G0R 3A0

Tél.: 418 259-7490 • Cell.: 418 241-8024 • Fax: 418 259-7673

• E-mail: cloujoc@globetrotter.net

Mise en place d'un parc riverain : le comité des loisirs poursuit sa réflexion

Le site est l'objet de certaines limitations d'usage

Le 8 octobre dernier, l'Organisme des bassins versants (OBV) de la Côte-du-Sud présentait un plan de développement pour la mise en place d'un parc riverain le long de la rivière du Sud au conseil municipal et au comité des loisirs responsable du dossier à la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

Sur un site fréquenté depuis une soixantaine d'années aux abords de la rivière du Sud, Jérémie Caron, biologiste de l'OBV présentait des avenues de développement d'un parc riverain pour offrir une utilisation récréative sécuritaire.

Après une brève présentation du contexte historique, les caractéristiques du site ont fait l'objet d'échanges pour présenter le potentiel de développement. Situé en milieu agricole dans une zone inondable, certaines limitations ont été soulignées telles l'érosion des berges et l'absence de végétation arbustive ou arborescente qui limiteront l'installation d'infrastructures permanentes. De plus, la présence de débris ou le passage de véhicules hors route (VTT ou côte à côte) sont des problématiques à considérer, tant pour la sécurité que pour la protection des berges et des habitats aquatiques.

Le comité des loisirs poursuivra sa réflexion

Le site est caractérisé par un bras de rivière abandonné dont la mise en valeur constituerait un attrait intéressant pour la mise en valeur des milieux humides et de la faune. Le comité des loisirs poursuivra sa réflexion, pour donner suite au dépôt du rapport de l'OBV, en développant un plan d'action. Pour ce faire, les aménagements proposés seront évalués selon la faisabilité pour offrir un site intéressant et sécuritaire à la population. L'OBV propose de poursuivre la démarche avec le comité des loisirs en trouvant une ressource spécialisée en aménagement paysager.



Présentation du panneau qui sera installé à l'entrée du parc riverain de la rivière du Sud par M. Jérémie Caron, biologiste à l'OBV, et M. Frédéric Jean, maire de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

Cette rencontre fut l'occasion de présenter le panneau « Impact de notre utilisation de la rivière sur le Fouille-roche gris », qui clôturait un projet débuté en 2018 et financé par Environnement Canada, Pêches et Océans Canada et la Fondation de la faune du Québec. Ce projet visait la mise en valeur et la conservation de l'habitat de cette espèce menacée qui constitue un indicateur de la qualité de l'eau.

Rappelons que l'OBV de la Côte-du-Sud a pour mission d'assurer la concertation des acteurs et leur mobilisation autour des enjeux de l'eau et des habitats aquatiques en favorisant la mise en œuvre d'actions pertinentes et concrètes.

Source: François Lajoie, MGP, agr., directeur
Organisme des Bassins Versants (OBV) de la Côte-du-Sud

Profitez de conseils sans vous déplacer

Rencontrez un conseiller dans le confort de votre salon

Le service de vidéoconférence Web vous permet d'obtenir des conseils ou d'assurer le suivi de votre dossier tout en optimisant votre temps.

Prenez rendez-vous :
418 248-4884 ou
1 877 606-4884

Desjardins
Caisse de la MRC de Montmagny

Après la résignation: un excellent divertissement

par Léon Jalbert

Résumé

Péribonka, août 1909. Maria, la fille ainée de Samuel Chapdelaine voit au bon fonctionnement de la maison de la famille depuis le récent décès prématuré de sa mère. Dans ce pays en développement, les temps sont durs et les voisins se font rares dans une région en défrichement.

À la suite d'évènements malheureux, elle a perdu 2 de ses prétendants et songe de plus en plus à demeurer vieille fille jusqu'à la fin de ses jours.

Un voyage chez ses grands parents maternels lui fait rencontrer son futur compagnon.

Comment le tout se conclura-t-il ?

Commentaires

J'ai abordé la lecture de ce roman avec certaines réserves. D'abord, même si, en général, j'aime lire les parutions de cette auteure, j'avais été très déçu par son dernier

roman dont je n'ai d'ailleurs pas terminé la lecture du dernier tome. De plus, la très grande majorité des suites à des romans «icones» comme Maria Chapdelaine paru il y a maintenant plus de 100 ans et publié à plus de 600,000 exemplaires sont très majoritairement d'assez piètres qualités. Enfin, en cette période de COVID-19, les nouvelles parutions de romans québécois ne pullulent pas et j'ai donc décidé d'en amorcer la lecture en me disant en mon fort

intérieur que j'allais probablement le laisser tomber s'il ne répondait pas à mes attentes.

Dès les premières pages, l'auteure m'a agréablement surpris et même impressionné par une écriture fluide, une histoire intéressante, une famille attachante et des événements qui se bousculent. En somme, tout ce qu'il faut à un livre pour en faire un excellent divertissement.

Bravo! Madame Laberge.

À lire! 📖

Titre: Maria Chapdelaine
Sous-titre: Après la résignation
Auteure: Rosette Laberge
436 pages
Publié le 10 novembre 2020

- Une communauté en action -

RÉPERTOIRE DES COMITÉS / ASSOCIATIONS / ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Association de baseball.....	Éric Morneau	buzzzzzzz@hotmail.com
Association de soccer.....	Jean-Pierre Laflamme	418-259-2650
Bibliothèque Chabot Bonneau	Lucille Kirouac	kirouac-boulet@videotron.ca
Bibliothèque du rocher.....	Patricia Leblanc	418-259-7626
Centre Gym Santé	Mario Marcoux	mariomarcoux@hotmail.com
Cercle des fermières.....	Monique Fiset	fedtresoriere06@outlook.com
Club de Fer.....	Richard Côté.....	418-259-2601
Club de pétanque.....	Lise Caron.....	418-259-7330
Comité d'embellissement	Agathe Beaumont	agathe.beaumont@icloud.com
Comité sports et loisirs.....	Jean-Pierre Laflamme	loisirs@stfrancois.ca
Comptoir d'entraide	Gilberte Crevier	418-259-2287
Garde Paroissiale	Marc André Bonneau.....	418-259-2977
Journal L'Écho	Raynald Laflamme.....	echosf@videotron.ca
La Fabrique	Camille Laliberté	fstfs@videotron.ca
L'âge d'or.....	Joseph Aimé Blais	418-259-7866
Les Habitations Patrimoniales	Jacques Boulet	patrimoine.st-franc@oricom.ca
Pompiers & Premiers répondants.....	Jacques Théberge.....	jtnb@videotron.ca
Société de conservation du patrimoine	Jacques Boulet	patrimoine.st-franc@oricom.ca
Vue Active.....	Elisabeth Lapointe	418-259-7840



**VOTRE PANIER BIO
À SAINT-FRANÇOIS
VENTE À L'ANNÉE**

- **À la ferme**
99, chemin de l'Aqueduc
- **En ligne**
www.vallee-des-prairies.com
- **Panier livré**
Boucherie Richard Morin



La faune à Saint-François

L'ours noir, peu présent dans nos forêts et par chance

Chers lecteurs et lectrices, ce mois-ci, nous allons vous parler de l'ours noir, cet animal qu'heureusement nous ne voyons pas souvent dans notre région, car partout où il est en abondance, il devient vite mal aimé.

✍ par Louis-Marie Garant

Le 4 juillet 2019 (photo), j'ai eu la chance de capter la photo d'un ours noir sur mes terres aux Prairies, à la limite entre Saint-François et Saint-Pierre. C'était la première fois que j'avais une bonne photo de cet animal. J'avais déjà rencontré une mère et ses deux petits en véhicule tout-terrain. Ils se sont sauvés en forêt très rapidement.

Sur le site de la *Fédération Canadienne de la faune*, nous y trouvons beaucoup d'information sur l'ours noir. Nous y apprenons qu'il est capable de ramasser, avec ses lèvres flexibles et sa longue langue agile, de minuscules aliments comme des bleuets et des fourmis. Il peut parfois retourner là où il a été capturé, après avoir été remis en liberté plus de 200 km plus loin. Il peut se réveiller durant son hibernation et errer pendant de courtes périodes. Il pèse à la naissance un peu plus de 225 g et est donc minuscule comparé à sa mère qui fait 70 kg. Il semble lourd et il maladroit, mais peut atteindre des vitesses allant jusqu'à 55 km/h.

Sur le site *Wikipédia*, nous y apprenons que l'ours noir est l'ours le plus commun en Amérique du Nord. Il se rencontre dans une aire géographique qui s'étend du nord du Canada et de l'Alaska au nord du Mexique et des côtes atlantiques aux côtes pacifiques de l'Amérique du Nord. L'ours noir est capable de se tenir debout et de marcher sur ses pattes arrière. Les albinos sont très rares et certains individus portent



Voici celui que le marcheur en forêt ne doit pas prendre par surprise.

une ou plusieurs taches blanches sur le cou ou sur la poitrine. Son épaisse fourrure le protège contre les piqures d'insectes. La moyenne de vie d'un ours noir est d'environ 10 ans, mais il peut vivre jusqu'à 30 ans.

Sur le site de *Forêts, Faune et Parcs*, nous y apprenons qu'il est principalement actif à l'aube et au crépuscule, il se déplace aussi le jour ou la nuit, il grimpe facilement aux arbres pour s'alimenter ou trouver refuge et il nage habilement. Personnellement, j'ai déjà suivi un ours noir traverser la Baie de Pénicouane au nord de Chibougamau, à l'entrée du lac Mistassini. Pour traverser cette baie, il a dû nager plus de 1 kilomètre et ce très rapidement.

Il est omnivore. La matière végétale constitue environ 75 % de son régime alimentaire. Il mange aussi de la charogne, des insectes, des mammifères et des poissons.

Dans notre région, il est très rare d'apercevoir un ours noir, personnellement, je vais en forêt aux Prairies plusieurs fois par semaine depuis 1980 et je n'ai rencontré un ours noir qu'une seule fois. Il semble vivre plus au sud de notre région, dans la forêt des Appalaches. Toutefois, lorsque j'allais à la pêche dans la Zec Martin-Vallin, il y avait des traces d'ours noir un peu partout et j'en ai vu à quelques reprises, assez pour garder sur moi une cloche attachée à mes vêtements pour ne pas les surprendre. La légende veut que s'il nous voit le premier ou nous entend, nous ne le verrons pas. Il sait que l'homme est un de ses prédateurs le plus redouté par la chasse que nous lui faisons. Comme autres prédateurs, il y a aussi le loup, le puma, le lynx et le coyote surtout lorsque l'ours noir est en bas âge. 🐾

Photo: Louis-Marie Garant

Le projet ADO-RE: un service d'intervention auprès des proches aidants

Le Centre d'action bénévole des MRC de Montmagny et de L'Islet mettra en œuvre au cours des prochains mois un projet qui s'inscrit dans la gamme de services offerts par l'organisme. Plus précisément, dans le service l'intervention auprès des proches aidants.

Le projet ADO-RE est un projet innovateur qui consiste à mettre en place un service de répit intergénérationnel pour les proches aidants dont leurs aînés présentent des limitations cognitives et/ou physiques. Ce projet a pour but de vaincre l'isolement et l'épuisement des proches aidants.

Pour ce faire, le CABML recherche des candidats jeunes et adultes qui:

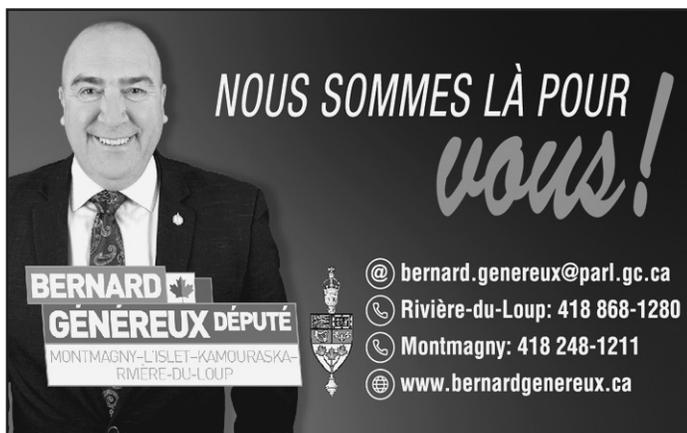
- Possèdent des aptitudes sociales d'écoute, d'empathie, de compréhension, de discrétion et de respect;
- Démonstrent un intérêt particulier à soutenir les personnes aînées;
- Sont disponibles de jour et occasionnellement de soir et de fin de semaine.

Leurs responsabilités seront:

- Suivre une formation offerte par le CABML afin de développer des compétences requises;
- Permettre au proche aidant de s'offrir un moment de répit durant la période de prise en charge de son aidé;
- Prodiguer un moment agréable et stimulant à la personne aidée en se référant aux outils fournis.

Vous êtes un proche aidant qui aimerait recevoir ce service, vous aimeriez poser votre candidature ou simplement obtenir plus de renseignements?

Vous pouvez nous rejoindre au 418-248-7242, poste 106 ou par courriel au y.dube@cecb.ca. ☎



NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS!

BERNARD GÉNÉREUX DÉPUTÉ
MONTMAGNY-L'ISLET-KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP

@ bernard.generoux@parl.gc.ca
Rivière-du-Loup: 418 868-1280
Montmagny: 418 248-1211
www.bernardgeneroux.ca



LAPOINTE
AUTO • MONTMAGNY
Chrysler • Dodge • Jeep • RAM

VENTE • LOCATION • ÉCHANGE

160, boul. Taché Ouest
Montmagny Qc G5V 3A5
418 • 248 • 8899
www.lapointeauto.com
[WWW.FACEBOOK.COM/LAPOINTEAUTOMOBILEINC/](https://www.facebook.com/lapointeautomobileinc/)

CHRYSLER **Jeep** DODGE  RAM



NOUVEAUX PRODUITS DE QUALITÉ POUR TOUS VOS ÉVÉNEMENTS

CREDO
DESIGN | IMPRESSION | INSTALLATION

www.impressionscredo.ca

- Tente de GRANDE QUALITÉ pour vos événements intérieurs et extérieurs.
- Nappes personnalisées

418 839-7207

1010, rue Renault, Lévis QC G6Z 2Y8
www.impressionscredo.ca

Agriculture : Deux diplômés honorés par la Fondation Audrey-Lehoux

Lou-Ann Boulet et Israël Guillemette sont boursiers de la Fondation Audrey-Lehoux qui a honoré cette année par vidéo ces deux diplômés en agriculture de la région Chaudière-Appalaches.

✍ par Raynald Laflamme

Lou-Ann Boulet, fille du couple Enrico Boulet-Mireille Bérubé, est diplômée en agro-économie de l'Université Laval.

Elle estime que sa formation a été pour elle une porte d'entrée vers ses implications :

- Publiciste pour la vente Expo-Poc
- Secrétaire du Cercle des jeunes ruraux de Bellechasse-Montmagny
- Administratrice au Club Holstein Montmagny-L'Islet-Kamouraska.



Lou-Ann Boulet, diplômée en agro-économie de l'Université Laval.

Jumelant ses compétences hors du commun à son attitude exemplaire, elle s'est taillé une place comme conseillère au financement à la Financière agricole du Québec.

Lou-Ann Boulet remporte ainsi la *Bourse Implication* remise par l'Exposition du Bassin de la Chaudière.

Israël Guillemette, fils de Réjean Guillemette, souhaite devenir la 4^e génération à assurer l'exploitation de la ferme familiale. Il s'y prépare d'autant plus qu'il a complété sa formation en Gestion et technologies d'entreprise agricole de l'ITA de La Pocatière. De nature extraverti, Israël n'a pas hésité à enrichir son cheminement par un stage sur une entreprise laitière en Suisse.

Animé d'une bonne humeur contagieuse, ce jeune sportif et persévérant estime que son parcours scolaire lui a donné tous les outils nécessaires pour prendre de bonnes décisions et de se faire un bon gestionnaire.



Israël Guillemette, diplômé en Gestion et technologies d'entreprise agricole de l'ITA de La Pocatière.

Israël Guillemette est récipiendaire d'une bourse de la Fondation Audrey-Lehoux au niveau collégial.

L'Écho de Saint-François félicite Lou-Ann Boulet et Israël Guillemette à titre de boursiers de la Fondation Audrey-Lehoux. 🍀

BMR

Avantis

Coopérative

Pour tous vos travaux de rénovation

QUINCAILLERIE - MATÉRIAUX - PEINTURE

www.avantis.coop

On a tous de bonnes questions sur la vaccination



Au Québec, la vaccination contre la COVID-19 s'est amorcée en décembre 2020. Cette opération massive vise à prévenir les complications graves et les décès liés à la COVID-19 ainsi qu'à freiner la circulation du virus de façon durable. Par la vaccination, on cherche à protéger la population vulnérable et notre système de santé, ainsi qu'à permettre un retour à une vie plus normale.

LA VACCINATION EN GÉNÉRAL

Pourquoi doit-on se faire vacciner?

Les raisons de se faire vacciner sont nombreuses. On le fait entre autres pour se protéger des complications et des risques liés à plusieurs maladies infectieuses, mais aussi pour empêcher la réapparition de ces maladies.

À quel point la vaccination est-elle efficace?

La vaccination est l'un des plus grands succès de la médecine. Elle est l'une des interventions les plus efficaces dans le domaine de la santé. Cela dit, comme tout autre médicament, aucun vaccin n'est efficace à 100 %. L'efficacité d'un vaccin dépend de plusieurs facteurs, dont :

- l'âge de la personne vaccinée;
- sa condition ou son état de santé (ex. : système immunitaire affaibli).

L'EFFET DES VACCINS EN UN COUP D'ŒIL



- L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime que la vaccination permet d'éviter plus de deux millions de décès dans le monde chaque année.
- Depuis l'introduction des programmes de vaccination au Canada en 1920, la **poliomélie a disparu** du pays et plusieurs maladies (comme la **diphtérie**, le **tétanos** ou la **rubéole**) sont presque éliminées.
- La **variole** a été **éradiquée** à l'échelle planétaire.
- La principale bactérie responsable de la **méningite bactérienne** chez les enfants (*Haemophilus influenzae* de type b) est maintenant **beaucoup plus rare**.
- L'**hépatite B** a **pratiquement disparu** chez les plus jeunes, car ils ont été vaccinés en bas âge.



LA VACCINATION CONTRE LA COVID-19

Le vaccin est-il sécuritaire?

Oui. Les vaccins contre la COVID-19 ont fait l'objet d'études de qualité portant sur un grand nombre de personnes et ont franchi toutes les étapes nécessaires avant d'être approuvés.

Toutes les étapes menant à l'homologation d'un vaccin ont été respectées. Certaines ont été réalisées de façon simultanée, ce qui explique la rapidité du processus. Santé Canada procède toujours à un examen approfondi des vaccins avant de les autoriser, en accordant une attention particulière à l'évaluation de leur sécurité et de leur efficacité.

Quelles sont les personnes ciblées pour la vaccination contre la COVID-19?

On vise à vacciner contre la COVID-19 l'ensemble de la population. Cependant, le vaccin est disponible en quantité limitée pour le moment. C'est pourquoi certains groupes plus à risque de développer des complications de la maladie sont vaccinés en priorité.

Peut-on cesser d'appliquer les mesures sanitaires recommandées lorsqu'on a reçu le vaccin?

Non. Plusieurs mois seront nécessaires pour protéger une part suffisamment importante de la population. Le début de la vaccination ne signifie pas la fin des mesures sanitaires. La distanciation physique de deux mètres, le port du masque ou du couvre-visage et le lavage fréquent des mains sont des habitudes à conserver jusqu'à nouvel ordre.

Comment les groupes prioritaires ont-ils été déterminés?

La vaccination est recommandée en priorité aux personnes qui courent un risque plus élevé de complications liées à la COVID-19, notamment les personnes vulnérables et en perte d'autonomie résidant dans les CHSLD, les travailleurs de la santé œuvrant auprès de cette clientèle, les personnes vivant en résidence privée pour aînés et les personnes âgées de 70 ans et plus. À mesure que les vaccins seront disponibles au Canada, la vaccination sera élargie à de plus en plus de personnes.

Ordre de priorité des groupes à vacciner

- 1 Les personnes vulnérables et en grande perte d'autonomie qui résident dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) ou dans les ressources intermédiaires et de type familial (RI-RTF).
- 2 Les travailleurs du réseau de la santé et des services sociaux en contact avec des usagers.
- 3 Les personnes autonomes ou en perte d'autonomie qui vivent en résidence privée pour aînés (RPA) ou dans certains milieux fermés hébergeant des personnes âgées.
- 4 Les communautés isolées et éloignées.
- 5 Les personnes âgées de 80 ans ou plus.
- 6 Les personnes âgées de 70 à 79 ans.
- 7 Les personnes âgées de 60 à 69 ans.
- 8 Les personnes adultes de moins de 60 ans qui ont une maladie chronique ou un problème de santé augmentant le risque de complications de la COVID-19.
- 9 Les adultes de moins de 60 ans sans maladie chronique ni problème de santé augmentant le risque de complications, mais qui assurent des services essentiels et qui sont en contact avec des usagers.
- 10 Le reste de la population de 16 ans et plus.

Est-ce que je peux développer la maladie même si j'ai reçu le vaccin?

Les vaccins ne peuvent pas causer la COVID-19, car ils ne contiennent pas le virus SRAS-CoV-2 responsable de la maladie. Par contre, une personne qui a été en contact avec le virus durant les jours précédant sa vaccination ou dans les 14 jours suivant sa vaccination pourrait quand même faire la COVID-19.

La vaccination contre la COVID-19 est-elle obligatoire?

Non. Aucun vaccin n'est obligatoire au Québec. Il est toutefois fortement recommandé de vous faire vacciner contre la COVID-19.

Est-ce que le vaccin est gratuit?

Le vaccin contre la COVID-19 est **gratuit**. Il est distribué uniquement par le Programme québécois d'immunisation. Il n'est pas possible de se procurer des doses sur le marché privé.

Si j'ai déjà eu la COVID-19, dois-je me faire vacciner?

Oui. Le vaccin est indiqué pour les personnes ayant eu un diagnostic de COVID-19 afin d'assurer une protection à long terme. Toutefois, compte tenu du nombre limité de doses de vaccin, les personnes ayant eu la COVID-19 pourraient attendre 90 jours après la maladie pour être vaccinées.

[Québec.ca/vaccinCOVID](https://quebec.ca/vaccinCOVID)

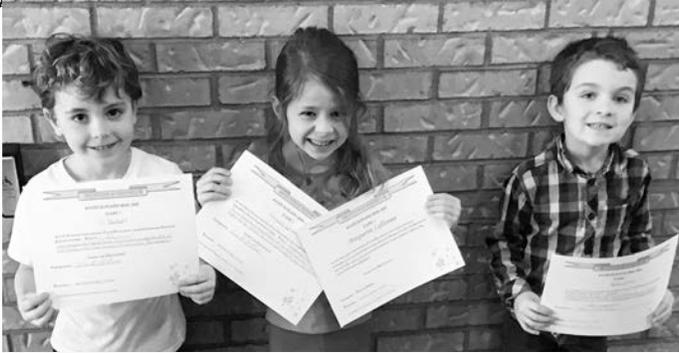
☎ 1 877 644-4545

Québec



Les Mentions de la première étape

Voici les élèves qui ont reçu des mentions pour cette première partie de l'année.
Toutes nos félicitations pour votre merveilleux travail! Nous sommes fiers de vous!



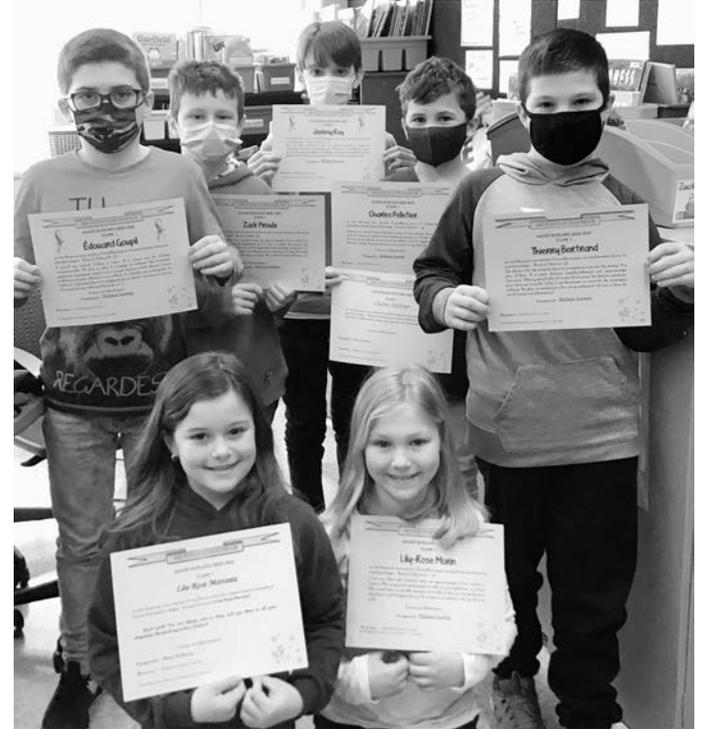
Maternelle

- Marguerite Laflamme • Éli Berthelot
- Jacob Lamonde (absent de la photo)
- Nathan Lamonde.



1^{re} année

- Youri Blais • Brandon Proulx
- Félix Tremblay • Mathis Gosselin
- Mathéo Morin.



4^e et 5^e année

- Lily-Rose Morin • Zack Proulx • Léa-Rose Marceau
- Édouard Goupil • Jérémy Roy • Thierry Bertrand.



2^e et 3^e année

- Alexis Théberge • Roxanna Paré • Justin Pelletier
- Léa Chamberland



3^e et 4^e année

- Charles Blais • Gabrielle Bilodeau • Raphaël Coulombe
- Kelly-Anne De Ladurantaye • Danaé Théberge
- Benjamin Lemieux.



5^e et 6^e année

•ÉlisanneMorin•HenrikRoussel•XavierBoutot•MathildeRoy•MaélyCharland
• Mélody Ross-Deschamps • Éliane Jobin • Philippe Blais.

Entrevue avec Sonia Blais



par Norah Gendron et Léa-Rose Marceau

Le souci d'aider les autres

Madame Sonia travaille depuis 25 ans à La Francoière. Elle a 52 ans et elle est mariée. La vie ne lui a pas donné le privilège d'avoir des enfants, mais elle a la chance depuis 29 ans de côtoyer une vingtaine d'enfants tous les jours. Madame Sonia est native de Saint-François. Elle a habité quelques années à Montmagny et depuis 14 ans, elle habite à Berthier-sur-Mer. Elle a enseigné dans tous les niveaux, sauf la 1^{re} année. Celle-ci a choisi ce travail, puisqu'elle s'intéresse au bien des enfants pour pouvoir les aider à apprendre et pour qu'ils aient une bonne base. Ce qu'elle a trouvé difficile, c'est quand elle travaillait à d'autres écoles, comme Saint-Just et Sainte-Lucie, c'était loin de sa maison. L'hiver, elle a eu des accidents sur la route. Elle ne s'est jamais posé la question quel métier elle ferait si elle n'était pas enseignante. Depuis sa 4^e année, elle veut devenir professeur, elle a toujours eu le souci d'aider les autres. Ce que madame Sonia trouve le plus spécial à La Francoière est que tous les enseignants ont à cœur la réussite de tous les élèves. C'est ça l'important.



Dans ses moments libres, elle aime la cuisine, le jardinage et elle s'occupe aussi de ses logements avec son conjoint. Elle a trouvé ça difficile de travailler à distance durant le temps des Fêtes. Elle sentait ses élèves loin d'elle. Elle sentait que leurs apprentissages n'étaient pas bénéfiques. Merci madame Sonia pour ton bon travail auprès des jeunes. ☺

2

semaines spéciales

par Marguerite Montminy

et

Edouard Gendron

**NOS
GESTES,
UN+
POUR LEUR
RÉUSSITE!**

Du 15 au 19 février, ce fut les jours de la persévérance scolaire. Cette semaine a permis de souligner l'importance de ne jamais lâcher et de persévérer ensemble pour la réussite des jeunes. Les élèves et le personnel ont porté fièrement tous les jours les rubans verts et blancs pour montrer leur engagement à cette cause. Des activités ont été vécues dans les classes selon les niveaux pour faire cette promotion.

Semaine de sécurité « M'as-tu vu? »

Aussi, du 1^{er} au 12 février, il y avait la semaine « M'as-tu vu? » pour la sécurité de tous en autobus scolaire et pour nos marcheurs. Ces journées ont permis de sensibiliser les élèves pour qu'ils soient de bons copilotes en respectant les règles de la sécurité dans l'autobus. Merci aux automobilistes de collaborer avec les conducteurs d'autobus et nos jeunes pour leur sécurité. ☺



Aider et collaborer

Madame Vicky travaille à La Francolière depuis 11 ans. Elle a enseigné en maternelle, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e. Celle-ci aime apprendre de nouvelles choses à ses élèves, être avec eux et les aider. Ce qu'elle trouve le plus difficile, c'est le manque de temps pour faire tout ce qu'elle voudrait. Si elle n'avait pas été enseignante, elle aurait peut-être été psychologue. Ce qu'elle trouve le plus spécial à notre école, ce sont les élèves qui sont agréables à côtoyer et avec qui travailler. Ils sont très collaborateurs. Elle aime aussi ses collègues de travail, ensemble, ils font une équipe du tonnerre et très efficace.

Dans ses passe-temps, elle aime lire et jouer à des jeux de société. Elle a un petit garçon de 7 ans. Madame Vicky est native de Sainte-Perpétue de l'Islet, mais elle habite en ce moment à Lévis. Finalement, elle n'aime vraiment pas travailler en ligne avec ses élèves. Elle préfère avoir ses élèves près d'elle, voir comment ils vont, s'ils ont de la difficulté et pouvoir rire avec eux. Merci madame Vicky pour ton si bon travail. ☺

Journalistes du mois Lui, Edouard; Elle, Marguerite

Voici Edouard Gendron

par Marguerite Montminy

Je vais vous présenter Edouard Gendron. Celui-ci a 10 ans et il est en 5^e année au primaire. Il est journaliste à *L'Écho* depuis cette année. Ce dernier est gentil, drôle et attentionné. Ses matières préférées sont les arts plastiques, l'éducation physique et l'anglais. Ce qu'il aime faire chez lui est de nourrir ses poissons, Roy et Flocon. Sa passion est de jouer dehors, marcher et il aime jouer un peu avec son frère. Son rêve est de devenir vétérinaire et voir son idole à New York. Il se nomme Spencer X, un *Beatbox* connu dans une application. ☺



Voici Marguerite Montminy

par Edouard Gendron

Marguerite est une fille gentille avec ses amis, toujours prête à aider les autres. Elle a 11 ans et elle est en 6^e année. Elle écrit des articles dans *L'Écho* depuis qu'elle est en 4^e année. Cette dernière aime les arts plastiques, les mathématiques et l'éducation physique. Sa passion est de faire du Diamond Painting. Chez elle, elle a une chienne qui se nomme Charlotte. Elle adore lire des livres avant de dormir.



Son rêve serait d'être une enseignante au primaire. ☺

Entrevue avec Madame Rosalie Morin

par Élisanne Morin
et
Emma Laflamme



Rosalie est une ancienne élève de notre école. Elle a 25 ans. Celle-ci est orthopédagogue. Lorsqu'elle était en 3^e année, elle voyait madame Julie aider

les élèves en difficulté, depuis ce temps, elle voulait faire comme elle. Elle travaille dans ce domaine depuis 3 ans. Rosalie a été dans les écoles suivantes: Saint-Jean-Port-Joli, Saint-Charles, Saint-Pamphile, L'Islet et Beaubien. Cette dernière a dû faire un baccalauréat en adaptation scolaire et social pour pouvoir exercer cet emploi. Elle doit préparer des activités en fonction des matières et difficultés des élèves et elle doit travailler en équipe avec les professeurs. Elle adore le contact avec les élèves et les voir progresser. Elle trouve difficile de manquer de temps pour accomplir les tâches. Elle aime aussi travailler dans des classes-ressources spécialisées avec des élèves ayant de grands besoins au niveau académique et social. Dans ses moments libres, elle lit, marche, s'entraîne et cuisine. Elle est native de Saint-François et habite maintenant à Saint-Raphaël.

Merci de nous aider à nous améliorer! ☺

Une première sous le thème **Sculptons en cœur**

*Une idée a germé et rapidement, Mme Chantal Blanchette, élue, et M. Jean-Eudes Gaudet, directeur général de la Municipalité, accompagnés de Mme France Lévesque, agente de développement en loisir et culture à la MRC de Montmagny ont décidé de défier l'hiver sous le thème **Sculptons en cœur**.*

M. Maurice Harvey, sculpteur professionnel, a inauguré cette première en immortalisant un couple d'amoureux devant l'église.

Mme Joëlle Gendron, urbaniste et aménagiste, ainsi que M. Daniel Racine, coordonnateur en aménagement,

tous deux de la MRC de Montmagny, juges pour l'occasion, ont décerné des coups de cœurs à tous les participants. Ces derniers se méritent un bon d'achat de 75\$ dans un commerce local de leur choix.

Nous tenons à remercier tous ceux qui, de près ou de loin, ont participé à ce projet. On se donne rendez-vous en 2022 ! ❄️

Source : Chantal Blanchette, conseillère municipale et répondante au Comité des loisirs

Les sculpteurs amateurs, à l'instar de M. Harvey, ont souligné l'événement à leur façon.



**Œuvre de M. Gaston Fiset.
Un ourson gourmand !**



Œuvre de Mme Élisabeth Gaudreau. Notez le niveau de difficulté avec la flèche qui transperce le cœur !



Œuvre olfactive de mesdames Camille et Dominique Dumas. L'œuvre sentait littéralement le bonbon !

Une œuvre inachevée.



Thème symbolique pour la Saint-Valentin mais qui signifie aussi sculptons ensemble, en famille, dans notre bulle, mais avec affection

RECRUTEMENT

On pense déjà à l'été ! La municipalité de Saint-François est à la recherche de candidats pour accomplir différentes fonctions pour l'été 2021 !

Camp de Jour

Animateurs

Accompagnateurs

Piscine

Sauveteurs

Moniteurs en sécurité aquatique

POSTULEZ MAINTENANT !
DG@STFRANCOIS.CA



Sauveteur à la piscine municipale

Sous la responsabilité de la technicienne en loisirs, le ou la titulaire de ce poste devra travailler en collaboration avec le chef-sauveteur.

Sommaire des tâches :

- Assurer l'encadrement et la sécurité des baigneurs
- Faire respecter les règlements de la piscine
- Préparer et installer le matériel de la piscine
- Faire les tests d'eau
- Préparer les cours de natation selon les exigences de la Croix-Rouge (en collaboration avec le chef-sauveteur)
- Effectuer toutes autres tâches connexes au poste

Exigences :

- 17 ans et plus
- Réussite du cours *Sauveteur national*
- Réussite du cours *Moniteur de sécurité aquatique*

Disponibilités :

- 21 Juin à 27 août (peut être variable)
- 30 heures/ semaine (en moyenne)

Date limite pour le dépôt des candidatures : 19 février 2021

Envois- nous ton cv et une lettre de présentation à l'adresse suivante : dg@stfrancois.ca

Moniteur en sécurité aquatique

Sous la responsabilité de la technicienne en loisirs, le ou la titulaire de ce poste devra travailler comme responsable et en collaboration avec l'animateur en chef

Sommaire des tâches :

- Animer les cours pour l'ensemble de la session
- Assurer l'encadrement et la sécurité des baigneurs
- Faire respecter les règlements de la piscine
- Préparer et installer le matériel de la piscine
- Préparer les cours de natation selon les exigences de la Croix-Rouge (en collaboration avec le chef-sauveteur)
- Effectuer toutes autres tâches connexes au poste

Exigences :

- 15 ans et plus
- Réussite du cours *Moniteur en sécurité aquatique*

Disponibilités :

- 21 Juin à 27 août (peut être variable)
- 32 heures/ semaine (en moyenne)

Date limite pour le dépôt des candidatures : 19 février 2021

Envois- nous ton cv et une lettre de présentation à l'adresse suivante : dg@stfrancois.ca

Animateur du camp de jour

Sous la responsabilité de la technicienne en loisirs, le ou la titulaire de ce poste devra travailler comme responsable et en collaboration avec le ou la responsable du camp de jour et l'animateur en chef.

Sommaire des tâches :

- Animer un groupe d'enfants
- Assurer la sécurité et le bien-être des enfants sous sa responsabilité
- Réaliser des programmations journalières et hebdomadaires
- Motiver et encadrer les enfants
- Participer aux rencontres d'équipe et de planification

Exigences :

- 16 ans et plus
- Formation RCR à jour ou être disponible pour la formation
- Être disponible pour la formation d'animateur (à déterminer)

Disponibilités :

- 21 juin au 13 août 2021 (8 semaines)
- 35 heures/ semaine et plus

Date limite pour le dépôt des candidatures : 19 février 2021

Envois- nous ton CV et une lettre de présentation à l'adresse suivante : dg@stfrancois.ca

Accompagnateur du camp de jour

Sous la responsabilité de la technicienne en loisirs, le ou la titulaire de ce poste devra travailler comme responsable et en collaboration avec le ou la responsable du camp de jour et l'animateur en chef.

Sommaire des tâches :

- Accompagner un groupe d'enfants ou un enfant
- Assurer la sécurité et le bien-être de l'enfant sous sa responsabilité ainsi que des groupes d'enfants
- Collaborer avec les animateurs
- Favoriser l'inclusion des enfants
- Motiver et encadrer les enfants

Exigences :

- 16 ans et plus
- Formation RCR à jour ou être disponible pour la formation
- Être disponible pour la formation d'accompagnateur (à déterminer)

Disponibilités :

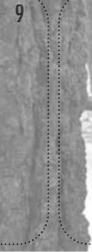
- 21 juin au 13 août 2021 (8 semaines)
- 35 heures/ semaine et plus

Date limite pour le dépôt des candidatures : 19 février 2021

Envois- nous ton CV et une lettre de présentation à l'adresse suivante : dg@stfrancois.ca

2021 Mars

Au fil des jours

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
	1 Réunion du conseil	2 C'EST LE TEMPS DES SUCRES!	3	4	5 	6 
7 	8 JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME!	9 	10 	11 	12  Bac bleu	13 Heure avancée 
14 Semaine québécoise de la déficience intellectuelle	15 	16 	17 	18	19 Messe Chapelle des Prairies 19h Joseph, époux de Marie 	20 Journée internationale de la francophonie!
21 	22 	23 	24 	25  Tombée du journal	26  Bac bleu	27
28	29  Toussez dans votre coude	30  Lavez vos mains	31  Gardez vos distances			
				Soyez prudents!		



Frédéric Jean
Maire

RESPONSABILITÉS MUNICIPALES

∴ Travaux publics et déneigement



Huguette Blais
Conseillère siège n° 1

∴ Politique familiale et MADA



Sandra Proulx
Conseillère siège n° 2

∴ Comité des loisirs



Jean-Guy Saint-Pierre
Conseiller siège n° 3

∴ Inspecteur mauvaises herbes
∴ Sécurité incendie et publique



Jean-Yves Gosselin
Conseiller siège n° 4

∴ Comité consultatif d'urbanisme
∴ Société de développement



Chantal Blanchette
Conseillère siège n° 5

∴ Comité des loisirs



Yves Laflamme
Conseiller siège n° 6

∴ Habitations patrimoniales
∴ Office Municipale d'Habitation

Personnel municipal

Directeur général et secrétaire-trésorier
Jean-Eudes Gaudet
201

Directrice adjointe
Linda Guimont
200

Chef pompier et Premiers répondants
Jacques Théberge
418-241-6880

Inspecteur municipal
Pierre-Olivier Bélanger
418-248-5985, # 329

Responsable des Travaux publics
François Morin
300

Loisirs
Chantal Blanchette
202

☎ **418-259-7228**

✉ info@stfrancois.ca

📘 facebook.com/stfrancoisdelarivieredusud

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
MRC DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue LUNDI, le 1^{er} février 2021, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à dix-neuf heures.

À laquelle sont présents :

Messieurs : Frédéric Jean, Maire, Jean-Guy St-Pierre, Jean-Yves Gosselin, Yves Laflamme

Mesdames : Sandra Proulx, Huguette Blais, Chantal Blanchette

Tous formant le quorum sous la présidence de monsieur Frédéric Jean, Maire

Monsieur Jean-Eudes Gaudet, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

La séance débute par une période de recueillement.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 59-2021 du 27 janvier 2021 qui prolonge cet état d'urgence sanitaire pour une période additionnelle soit jusqu'au 5 février 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance en personne ou par audioconférence

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'ouvrir cette séance régulière du conseil à huis clos. Il est 19h00.

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter l'ordre du jour tel que proposé en laissant le varia ouvert.

3 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE LUNDI 11 JANVIER 2021

Lecture du procès-verbal ayant été faite individuellement par les membres avant la séance,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance régulière tenue le lundi 13 janvier 2020 sans modification.

4 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

REVENUS JANVIER 2021

Permis	20,00
Fax.....	4,00
Loyers	2 815,00
Dénonciation tonnage carrières-sablières 2020 (Claude Simard).....	558,00
TOTAL :	3 397,00

COMPTES PAYÉS DECEMBRE 2020 (SUITE)

Bell Mobilité, Iphones Loisirs et Garage	199,91
Vidéotron,	
Bureau municipal.....	276,80
Garage.....	98,14
Usine filtration	100,44
Surpresseur St-Pierre	32,66
Loisirs	145,22
Hydro-Québec,	
Éclairage public	839,35
Clignotant	20,93
Clignotant	20,93
.....	881,21
Visa,	
Google	51,47
Facebook.....	12,66

Apple music.....	17,23	81,36
Groupe SID Associés, hon. Prof. Projet ascenseur.....	1149,75	
Macpek, pièce camion Ford.....	519,74	
Monyvill enr.,		
288 m ³ ramassage neige à 0,90.....	259,20	
1,50 heure à 84\$ trottoir.....	126,00	442,88
Signalisation Lévis, panneaux signalisation.....		32,08
Planiftime inc., projets événementiels.....		1319,11
Supérieur Propane, location cylindre.....		4,60
Régie Gestion Mauricie, enfouissement décembre 2020.....		3434,77
Sandra Proulx,		
Remboursement achat cadeaux enfants.....	36,04	
Frais déplacement 226 km à 0,43.....	97,18	133,22
Praxair, location 12 bouteilles oxygène (service incendie).....		885,14
Journal l'Écho, publication de novembre et décembre 2020.....		3041,09
TOTAL :		12778,12

COMPTES A PAYER FEVRIER 2021

Ministre Revenu Québec, remise de janvier 2021.....		9588,88
Revenu Canada, remise de janvier 2021.....		3423,83
Retraite Québec, remise de janvier 2021.....		348,11
La Fabrique, loyer février 2021 Bibliothèque.....		350,00
Remboursement cellulaire de Janvier 2021		
Jean-Eudes Gaudet.....	25,00	
Sylvain Lemieux.....	25,00	
Félix Paré.....	25,00	
Jean-Pierre Laflamme,.....	25,00	
Réjean Pellerin.....	25,00	125,00
MRC de Montmagny,		
Collecte sélective tonnage décembre 2020.....	2025,90	
Produits dangereux 2019 et 2020.....	1133,17	3159,07
Tetra Tech, surveillance travaux ch. St-François Ouest.....		2446,48
Régie L'Islet-Montmagny, gestion CTL, transport vidanges		
Décembre 2020.....		1971,65
Revalorisation TPOL inc., récupération de pneus.....		745,04
Avizo, validation et étalonnage (usine).....		1494,68
Tourisme Chaudière-Appalaches, adhésion 2021.....		374,13
Jocelyne Noël, entretien bureau janvier 2021.....		150,00
MonBuro, contrat entretien photocopieur.....		294,41
Journal l'Écho St-François, publication janvier 2021.....		3093,98
Tremblay Bois Mignault Lemay, hon. Prof. Assistance projet		
Ch. St-François Ouest.....		977,29
Les Concassés du Cap, collecte vidanges janvier 2021.....		4500,22
Impression Credo, 2000 enveloppes à fenêtre.....		385,41
Ministre des Finances, droits annuels à payer (licence Loisirs).....		423,83
SaniBleu, location toilette (Loisirs) 18-01 au 17-02.....		298,94
François Morin, remb. achat étui cellulaire, écouteurs, protecteur.....		71,36
Wurth, mèches, fusibles, émail (Garage).....		710,54
MS2Contrôle, boîtier polypro et problème de valve (Usine).....		490,03
Monyvill		
480m ³ ramassage neige à 0,90\$.....	432,00	
4 hres trottoir à 85\$.....	340,00	887,61
9159-0877 Qc inc. A1 Hydraulique, réparation Freightliner.....		477,99
Bossé & Frère, 2 ^e versement location tracteur.....		6898,50
Les Entreprises JRMorin		
3 hres camion 12 roues à 103\$.....	309,00	
4,5 hres pelle 314E à 135\$.....	607,50	
1 hre pelle 314E avec marteau.....	170,00	
32,62 tm sable à 14\$.....	456,68	
75,3 tm pierre à 20\$.....	1506,00	3505,80
Transport Guy Hamel, lame au carbure double.....		4102,31
Boulon Hydraulique, boulons (Garage).....		138,55
Brandt, pièce pelle rétrocaveuse.....		803,70

Enair Contrôle, réparation chambre froide (Loisirs).....	2806,43
Garage Vincent Giasson, remorquage camion Dodge	160,56
Acier Picard, fer angle, barre ronde, etc.	3008,44
Lapointe Auto Montmagny, réparation Dodge Ram.....	1025,93
Pro Service RPL, ressort (scie).....	37,37
Pneus André Ouellet, pneus génératrice	389,07
Praxair, 2002m ³ à 0,3366 oxygène (Usine).....	785,09
Abrasifs JMB, meules (Garage).....	655,54
Veolia, nettoyage et pompage de conduite.....	2714,24
SMB inc., pièces souffleur (Loisirs)	71,26
Marc-André Paré consultant, hon. Prof. Rencontre Zoom manuel de l'employé	97,73
Propane GRG, 783,5 litres à 0,484 propane Caserne	470,23
Philippe Gosselin & Ass. 2555,2 litres à 0,6730 huile chauffage M. Paroisse.....	1977,17
873,7 litres à 0,6740 huile chauffage Loisirs.....	677,05
4826,7 litres à 0,9040 diesel	5014,27
Bibliothèque du Rocher, contribution 2021	9200,00
Soc. Conservation Patrimoine, contribution 2021	1500,00
Service de Réparation JP inc., pièces réparation	2697,36
MTY Express, urée (Garage).....	131,91
Forfait S.L., travaux aux étangs aérés.....	517,39
Ferme Magi 2000, 9,5 hres à 85\$ souffler patinoire (Loisirs)	928,43
Praxair, 2161m ³ à 0,3366 oxygène.....	847,42
Monyvill, 480 ³ ramassage neige à 0,90\$.....	432,00
8,5 hres à 85\$ trottoir.....	722,50
AVANTIS, matériel divers	1089,08
Propane GRG, 1034 litres à 0,529\$ propane Caserne	674,20
Pagenet, téléavertisseurs	57,20
St-François Pharma, eau déminéralisée (usine).....	16,36
Praxair, location réservoir oxygène.....	444,00
Monyvill 1560 pmp beam bois à 1\$.....	1560,00
2 trp bois à 114,00\$	228,00
Agat Laboratoires, analyses échantillons d'eau.....	510,22
Robitaille Equipement, sens unique (Garage)	11829,78
Garage Minville, pièce souffleur.....	24,85
Dépanneur Servi Express, savon à main (Garage).....	7,80
Arrêt Stop, essence.....	79,69
Pièces d'Autos GGM, pièces équipements	618,54
MRC de Montmagny Comptes de taxes non imprimés.....	150,00
Vidange fosse supplémentaire	180,00
Accès Internet haute vitesse	222,00
Entente inspecteur intermunicipale	5648,50
TOTAL :	112 885,59

Je soussigné, Jean-Eudes Gaudet, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la Municipalité possède dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes à payer.

5 ADMINISTRATION

5.1 RENOUELEMENT DU PHOTOCOPIEUR

Le contrat pour le photocopieur de la Municipalité arrive à échéance en 2021. Le fournisseur actuel a soumis une proposition pour le remplacement du photocopieur actuel par un nouveau photocopieur neuf de marque Kyocera model 3553i.

Après analyse et discussion;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter l'offre du fournisseur actuel et de remplacer le photocopieur actuel par un nouveau photocopieur neuf de marque Kyocera model 3553i.

5.2 ADHÉSION À L'ADMQ 2021.

L'Association des directeurs municipaux du Québec est la source de référence et d'accompagnement des directeurs généraux et secrétaires-trésoriers du Québec. Elle rassemble quelque 1 100 membres répartis dans près de 850 municipalités de petite et de moyenne taille principalement.

Annuellement, le directeur souhaite faire partie de cette association pour les conseils, formations, échanges, etc. qu'elle offre à ses membres pour un montant de cotisation annuelle au montant de 495\$ taxes en sus.

Après analyse et discussion;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter de payer un montant de 495\$ taxes en sus pour l'adhésion 2021 à l'ADMQ pour le directeur général.

5.3 NOMINATION DES CONSEILLER (ÈRE) (S) SUR DIFFÉRENTS COMITÉS OU ORGANISMES POUR L'ANNÉE 2020

En début d'année, le conseil désigne des conseillers et conseillères afin de siéger sur différents comités ou organismes.

Après analyse et discussion;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'entériner les nominations du conseil au sein des comités ou organismes suivants;

Travaux publics et déneigement :	Frédéric Jean
Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :	Jean-Yves Gosselin
Société de développement :	Jean-Yves Gosselin
Régie inter-municipale Anse à Gilles :	Jean-Yves Gosselin
Comité des loisirs :	Chantal Blanchette, Sandra Proulx
École La Francoière :	Huguette Blais
Politique familiale et aînées :	Huguette Blais
Sécurité incendie :	Jean-Guy St-Pierre
Habitations patrimoniales :	Yves Laflamme
Office municipale d'habitation (OMH) :	Yves Laflamme

5.4 OFFRE DE PARTENARIAT DE MAGNY-GYM REMBOURSEMENT DES FRAIS NON-RÉSIDENTS AUX CITOYENS DE SAINT-FRANÇOIS.

La Municipalité a reçu de Magny-Gym de Montmagny une offre de partenariat concernant les frais non-résidents facturés aux jeunes gymnastes provenant de la municipalité de St-François lorsqu'ils s'inscrivent à une session gymnique de Magny-Gym.

Après analyse et discussion;

Il a été unanimement convenu de ne pas adhérer à cette demande pour le moment.

5.5 DEMANDE D'APPUI DU DÉPUTÉ FÉDÉRAL POUR UNE LIGNE 988 – LIGNE TÉLÉPHONIQUE NATIONALE DE PRÉVENTION DU SUICIDE.

ATTENDU QUE la détresse et l'anxiété touchent de plus en plus de gens;

ATTENDU QUE des recherches menées par l'Association canadienne pour la Santé mentale démontrent que davantage de Canadiens, en particulier les plus vulnérables, pensent au suicide;

ATTENDU QU'il existe des catalogues de numéros de téléphone pour appeler à l'aide;

ATTENDU QU'une personne en crise ou en détresse doit obtenir de l'aide rapidement et facilement;

ATTENDU QU'un simple numéro de téléphone à trois chiffres serait facile à retenir et pourrait faire une réelle différence;

ATTENDU QUE le député fédéral de Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, Bernard Généreux, a sollicité l'appui des municipalités :

PAR CONSÉQUENT;

Après analyse et discussion;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que la municipalité appuie la démarche du député Généreux auprès de la ministre de la Santé afin que le gouvernement adopte une ligne nationale de prévention du suicide à trois chiffres.

De transmettre une copie de cette résolution au député ainsi qu'à la ministre de la Santé, l'honorable Patty Hajdu.

5.6 MONTANTS APPLICABLES AU CALCUL DES DROITS MUNICIPAUX RELATIFS À L'EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE OU SABLIERE POUR L'EXERCICE 2020

Pour l'exercice financier municipal de 2020, les montants applicables au calcul des droits municipaux relatifs à l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière, publiés à la Gazette officielle du Québec numéro 22 du 1^{er} juin

20 19 sont de 0,60 \$ par tonne métrique et de 1,14 \$ par mètre cube, sauf dans le cas de la pierre de taille où le montant est de 1,62 \$ par mètre cube.

À titre informatif, les formulaires de dénonciation du tonnage des carrières et sablières pour redevances 2020 ont été expédiés aux entreprises suivantes :

Philiat Blais et fils	Carrières Rive-Sud
Claude Simard	JR Morin

5.7 ACHAT D'UN BALAI BROSSÉ MOTORISÉ 36 POUCES.

Afin de répondre aux divers besoins des loisirs et des travaux publics pour le balayage de la neige, la pelouse, les trottoirs, etc., la Municipalité a demandé une soumission à l'entreprise Spécialité moteur de Berthier inc., avec un montage de roues avant pour le gazon. Le prix final offert après négociations fut de 4240\$ avant taxes.

Après analyse et discussion;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter d'acquérir un balai brosse motorisé Ariens 36 pouces chez Spécialité moteur de Berthier inc. au coût de 4240\$ avant taxes.

6 LOISIRS

6.1 CAMP DE JOUR DE LA RELÂCHE

La Municipalité a effectué un sondage afin de connaître l'intérêt des citoyens concernés pour la mise en place d'une activité de camp de jour pour la relâche 2021. Trois animateurs ont été ciblés pour s'occuper de cette activité si la santé publique le permet.

Après analyse et discussion ;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter de réaliser cette activité et de prévoir un montant d'environ 3000\$.

7 TRAVAUX PUBLICS

Aucun point.

8 EAU – AQUEDUC –ÉGOUTS

Aucun point.

9 INCENDIE - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET/OU CIVILE

9.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES INCENDIES POUR JANVIER 2021

Le rapport mensuel du service des incendies pour janvier 2021 est déposé au conseil.

10 URBANISME

10.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 274-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 111-1990 QUANT AUX DIMENSIONS MINIMALES AU SOL DES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS SITUÉS À MOINS DE 150 MÈTRES D'UN CHEMIN PUBLIC ET LA CONSTRUCTION D'UN SOUS-SOL HABITABLE POUR LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS RÉSIDENTIELLES À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN.

RÈGLEMENT N° 274-2021

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 111-1990 QUANT AUX DIMENSIONS MINIMALES AU SOL DES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS SITUÉS À MOINS DE 150 MÈTRES D'UN CHEMIN PUBLIC ET LA CONSTRUCTION D'UN SOUS-SOL HABITABLE POUR LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS RÉSIDENTIELLES À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN

Règlement numéro 274-2021:

Avis de motion : 2020-10-15

Premier projet de règlement : 2020-10-15

Second projet de règlement : 2021-01-11

Adoption : 2021-02-01

Approbation de la MRC:

Entrée en vigueur :

CONSIDÉRANT QUE en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., c.A-19.1, la Municipalité peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT QUE les dimensions minimales pour un bâtiment principal qui se situe à moins de 150 mètres d'un chemin public sont insuffisantes en termes d'harmonisation avec les constructions avoisinantes ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs terrains sont toujours vacants dans le développement résidentiel qui est situé au cœur de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'usage de type Habitation, qui se retrouve à l'intérieur de l'article 4.6.1 du Règlement de zonage 111-1990, réfère à l'habitation unifamiliale isolée, unifamiliale jumelée, unifamiliale en rangée, bifamiliale, trifamiliale, à l'habitation de 4 logements, à l'habitation de 4 à 6 logements, à l'habitation de 6 à 8 logements, à l'habitation de 9 logements ou plus, à l'habitation collective, à l'habitation aux étages supérieurs seulement, à l'habitation de type maison mobile et à la résidence secondaire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du 15 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été dûment adopté à la séance extraordinaire du 15 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a été soumis à la consultation publique le 23 octobre 2020 ;

CHAPITRE 1

DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES

ARTICLE 1.1 TITRE ET NUMÉRO DU RÈGLEMENT

Le règlement numéro 274-2021 porte le titre de **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 111-1990 QUANT AUX DIMENSIONS MINIMALES AU SOL DES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS SITUÉS À MOINS DE 150 MÈTRES D'UN CHEMIN PUBLIC ET LA CONSTRUCTION D'UN SOUS-SOL HABITABLE POUR LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS RÉSIDENTIELLES À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN.**

ARTICLE 1.2 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 1.3 BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but d'augmenter les dimensions minimales au sol des bâtiments situés à moins de 150 mètres d'un chemin public et d'ajouter un article visant la construction d'un sous-sol habitable pour les nouvelles constructions résidentielles à l'intérieur du périmètre urbain en apportant des modifications au Règlement de zonage 111-1990 actuellement en vigueur sur le territoire de la municipalité.

ARTICLE 1.4 TERRITOIRE D'APPLICATION

Le présent règlement s'applique sur l'ensemble du territoire sous juridiction de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

ARTICLE 1.5 PERSONNES ASSUJETTIES AU PRÉSENT RÈGLEMENT

Toute personne physique ou morale, association ou société est assujettie au présent règlement.

CHAPITRE 2

MODIFICATIONS APPORTÉES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 111-1990

ARTICLE 2.1 NORMES MINIMALES DE SUPERFICIE POUR BÂTIMENTS PRINCIPAUX

L'article 5.2.3 est remplacé par l'article suivant :

Tout bâtiment résidentiel situé à moins de cent cinquante mètres (150 m) d'un chemin public doit avoir une superficie minimale de cinquante mètres carrés (50 m²) ainsi qu'une façade et une profondeur minimales de huit mètres (8 m).

Cette norme ne s'applique pas pour les maisons mobiles.

Après analyse et discussion;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 274-2021.

10.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 275-2021 MODIFIANT LE PLAN DE ZONAGE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 111-1990, DES LOTS 3 475 572 ET 3 475 570

RÈGLEMENT N° 275-2021

MODIFIANT LE PLAN DE ZONAGE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 111-1990

Règlement numéro 275-2021:

Avis de motion : 2020-09-14

Premier projet de règlement: 2020-09-14

Second projet de règlement: 2021-01-11

Adoption: 2021-02-01

Approbation de la MRC:

Entrée en vigueur:

CONSIDÉRANT QUE les usages de type habitation unifamiliale isolée et résidence secondaire ne sont pas autorisées dans la zone IcMX.2;

CONSIDÉRANT QUE la démolition volontaire du chalet existant dans la zone IcMX.2 fera perdre les droits acquis du bâtiment;

CONSIDÉRANT QU'une habitation adjacente au lot 3 475 572 est également présente sur le lot 3 475 570 de la zone IcMX.2 ;

CONSIDÉRANT QUE les usages habitation unifamiliale isolée et résidence secondaire sont autorisées dans la zone voisine Ab.6, et que l'ajout des lots 3 475 572 et 3 475 570 à la zone Ab.6 permettrait de régulariser la situation;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement de la zone Ab.6 ajoutera les usages unifamiliale isolée, unifamiliale jumelée, unifamiliale en rangée, bi-familiale, maison mobile, résidence secondaire, de voisinage, bureau ou service administratif ou professionnel, relié à l'automobile, centre commercial planifié, hébergement et restauration, récréation commerciale – intérieure/extérieure, commerce de gros, commerce ou service industriel (ou de transport privé), infrastructure d'utilité publique avec contraintes, équipement public de voisinage, équipement public communautaire l'usage agricole à nuisance à cet emplacement, puisque non autorisé dans la zone IcMX.2 ;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement de la zone Ab.6 retirera les usages industrie à nuisance élevée et extraction, puisque non autorisés dans la zone Ab.6 ;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement de la zone Ab.6 modifiera les marges de recul pour type B, et ajoutera les normes d'implantation du bâtiment principal suivantes : nombre d'étages 1-2 et hauteur 5-9m, car elles étaient absentes auparavant;

CONSIDÉRANT QUE le lot ciblé est situé dans la zone agricole au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles c.P-41.1;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., c.A-19.1, la Municipalité peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance de ce conseil tenue le 14 septembre 2020.

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a été soumis à la consultation publique le 11 novembre 2020 ;

CHAPITRE 1

DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES

ARTICLE 1.1 TITRE ET NUMÉRO DU RÈGLEMENT

Le règlement numéro 275-2021 porte le titre de « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN DE ZONAGE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 111-1990** ».

ARTICLE 1.2 PRÉAMBULE ET ANNEXES

Le préambule et les annexes du présent règlement en font partie intégrante.

ARTICLE 1.3 BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but d'agrandir la zone Ab.6 à partir de lots de la zone IcMX.2 en apportant des modifications au Règlement de zonage actuellement en vigueur sur le territoire de la municipalité.

ARTICLE 1.4 TERRITOIRE D'APPLICATION

Le présent règlement s'applique sur l'ensemble du territoire sous juridiction de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

ARTICLE 1.5 PERSONNES ASSUJETTIES AU PRÉSENT RÈGLEMENT

Toute personne physique ou morale, association ou société est assujettie au présent règlement.

CHAPITRE 2

MODIFICATION APPORTÉE AU PLAN DE ZONAGE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 111-1990

ARTICLE 2.1 ZONE AGRICOLE Ab.6

La zone agricole Ab.6 est modifiée par l'ajout des lots 3 475 572 et 3 475 570, et leur retrait à la zone industrielle mixte IcMX.2, le tout comme indiqué à l'annexe A du présent règlement.

CHAPITRE 3

DISPOSITIONS FINALES

ARTICLE 3.1 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

EN CONSÉQUENCE,

Après analyse et discussion;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 275-2021.

10.3 VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN À MATHIEU PELLETIER ET ANNE-MARIE BLANCHETTE

Attendu que la Municipalité a accepté de vendre une minime parcelle de terrain à monsieur Pelletier et madame Blanchette;
POUR CES MOTIFS;

Après analyse et discussion;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU DE :

1. De vendre à Mathieu Pelletier et Anne-Marie Blanchet, pour le prix de cinq cent quatre-vingt-neuf dollars et quatre-vingt-huit cents (589,88 \$), représentant quatre dollars (4,00 \$) le pied carré, l'immeuble suivant :

DÉSIGNATION

Un terrain situé en la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, MRC de Montmagny, connu et désigné comme étant une partie du lot QUATRE MILLIONS SIX CENT VINGT ET UN MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-UN (Ptie 4 621 981) du CADASTRE DU QUÉBEC, circonscription foncière de Montmagny, mesurant cinq mètres et quatre-vingt-huit centimètres (5,88 m) dans sa ligne nord-ouest, deux mètres et dix centimètres (2,10 m) dans sa ligne nord-est, cinq mètres et quatre-vingt-onze (5,91 m) dans sa ligne sud-est et deux mètres et cinquante-neuf centimètres (2,59 m) dans sa ligne sud-ouest bornée comme suit: vers le nord-ouest et le nord-est par le résidu du lot 4 621 981, vers le sud-est par le lot 4 621 984 et vers le sud-ouest par une partie du lot 3 476 352 du cadastre susdit.

Contenant en superficie 13,7 m², soit 147,47 m². SANS BÂTISSE.

2. Accepter toutes les clauses et conditions mentionnées au projet d'acte de vente en faveur de Mathieu Pelletier et Anne-Marie Blanchet préparé par Me Mario Bilodeau, notaire, et soumis à notre assemblée pour approbation.
3. D'AUTORISER le maire Frédéric Jean et le directeur général Jean-Eudes Gaudet à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, tous les actes et documents requis pour ce dossier de vente à accepter les clauses usuelles, à négocier tous amendements requis et à signer tout autre document nécessaire afin de donner effet aux présentes.
4. DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à Me Mario Bilodeau, notaire.

11 DOSSIERS EN COURS

11.1 ACTUALISATION DE LA DEMANDE AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PRIMADA)

ATTENDU QUE : le conseil municipal de Saint-François de la Rivière-du-Sud autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au PRIMADA.

ATTENDU QUE La Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud a pris connaissance du Guide du programme PRIMADA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle.

ATTENDU QUE : La Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée.

ATTENDU QUE : La Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRIMADA associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts.

Après analyse et discussion;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU D'ACTUALISER et RESOUMETTRE au MAMH la demande au programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour un montant de 100000\$ déjà approuvée afin de financer une partie des coûts reliés la construction d'un ascenseur à la Maison de la Paroisse.

De mandater le Maire et/ou le directeur général afin de signer tout document à l'obtention de l'aide PRIMADA.

11.2 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX (PPA-ES) DOSSIER 00028682-1-18060- (12) -2019-11-18-57

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

II EST UNANIMEMENT RÉSOLU et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud approuve les dépenses d'un montant de _____ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

11.3 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX (PPA-ES) DOSSIER 00027685-1-18060- (12) -2018-03-01-6

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

II EST UNANIMEMENT RÉSOLU et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud

approuve les dépenses d'un montant de _____ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

11.4 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX (PPA-ES) DOSSIER 00027690-1-18060- (12) -2018-03-01-6

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud approuve les dépenses d'un montant de _____ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

12 CORRESPONDANCE

Aucun point.

13 VARIA

Aucun point à varia.

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

Séance à huis clos, les questions pourront être acheminées par courriel à l'adresse courriel suivante : dg@stfrancois.ca.

15 LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter de lever la séance régulière. Il est présentement 19h25.

Frédéric Jean, Maire

Jean-Eudes Gaudet, Directeur général

Je, Frédéric Jean, Maire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.




Lalimec
USINAGE
SOUDURE

Alain Laliberté
Tél. : 418 884-3407
Télec. : 418 884-2404
lalimec.inc@videotron.ca

358, Montée de la Station, Saint-Vallier de Bellechasse (Québec) Canada G0R 4J0



LM
Postes disponibles maintenant!

MANŒVRE À LA RESCOURSE

Tu préfères le travail manuel au travail de bureau? Emballages LM a plusieurs postes emballants pour toi! Un réel esprit d'équipe, douze surprises et plus par année et possibilité de faire du covoiturage.

As-tu envie de venir à la cabane à sucre avec nous?

rh@emballageslm.com - 418-259-7710 #254

Membres 2020-2021

Renouvelez en grand nombre votre carte de membre. Ce faisant, vous signifiiez l'intérêt des membres de la communauté sudfranciscoise à soutenir leur média communautaire. ☺

Membre entreprise

Bérangère Noël
Léo Picard
Calixte Laliberté
Rose-Anne Goulet

Raynald Corriveau
Jean-Guy St-Pierre
Micheline St-Pierre
Huguette Bouffard
Daniel Morin
Julienne Lamonde Corriveau
Richard Côté
Rita Roy Lamonde
Noëlla Tremblay
Yvonne Asselin
Rosario Montminy
Lorraine Lamonde
Jean-Yves Lamonde
Rosaire Couture
Nicole Couture

Membre organisme

Paul-Émile Lamonde
Céline Chabot
Linda Guimont
Normand Lesieur
Huguette Blais
Gaby Picard
Sylvie Boucher
Aurèle Gendron
Francine Bouffard Corriveau

Membre Élite

(sans droite de vote)
Louis-Marie Garant
Jean-Yves Gosselin
Nicole Labonté Couture

Membre individuel

Alfred Boulet
Monique L. Campagna
Wilfrid Marceau



MÉNAGE DES MÉDICAMENTS

Saviez-vous qu'il ne faut pas jeter les médicaments dans la poubelle ou la toilette ?

Saviez-vous qu'il faut les rapporter en pharmacie pour qu'ils soient éliminés de manière sécuritaire pour l'environnement ?

Parlez-en à votre pharmacien(ne) qui saura vous renseigner. Demandez-lui la carte Le ménage des médicaments de la collection Vision Santé pour en apprendre davantage.

Pour disposer de seringues et aiguilles usagées, il est important d'utiliser un contenant spécial pour les conserver et de les rapporter sans faute dans un CLSC, une clinique spécialisée ou à votre pharmacie. Passez nous voir et nous pourrons vous remettre ce contenant.

On est là pour vous.

Pharmacie Vincent Lamonde Boulet inc.
542, chemin Saint-François Ouest
Saint-François-de-La-Riv.-Du-Sud
418 259-7728

Pharmacien-propriétaire affilié à **Proxim**

Les pharmaciens sont les seuls responsables de l'exercice de la pharmacie

OK PNEUS^{MD}

André Ouellet

AU SERVICE DE NOS AGRICULTEURS !



OK PNEUS ANDRÉ OUELLET
1, av. de la Caserne
Montmagny (QC), G5V 0A5
418 248-2052

pneusandreouellet.com

- > Dépannage routier 7 jours sur 7 / 24 h sur 24
- > Vente et pose de pneus agricoles les plus fiables sur le marché

BKT
GROWING TOGETHER

GOODYEAR

TRELLEBORG

Mitas

Firestone

MICHELIN

ALLIANCE